



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.55  
18 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 55e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 4 décembre 1990, à 15 heures

**Président :** M. de MARCO (Malte)  
**puis :** M. SILOVIC (Yougoslavie)  
(Vice-Président)  
M. de MARCO (Malte)  
M. SILOVIC (Yougoslavie)  
(Vice-Président)  
M. de MARCO (Malte)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux · lettres de la papouasie-Nouvelle-Guinée [18] (suite)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

**Politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud [34]**

- a) **Rapport du Comité spécial contre l'apartheid**
- b) **Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud**
- c) **Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports**
- d) **Rapports du Secrétaire général**
- e) **Rapport de la Commission politique spéciale**

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX : LETTRES DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE (A/45/723, A/45/724)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, l'Assemblée générale reprend l'examen du point 18 de l'ordre du jour afin d'examiner une demande du Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Je vous rappelle que, lors de la 44e séance plénière, le 20 novembre, j'ai fait connaître à l'Assemblée que dans ses lettres datées du 12 et du 15 novembre 1990 (A/45/723 et A/45/724) qui m'ont été adressées, le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait demandé que son pays devienne membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Après avoir procédé à des consultations avec des groupes régionaux, j'ai nommé la Papouasie-Nouvelle-Guinée membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte de cette nomination?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/45/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/45/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/45/45)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/162, A/45/539, A/45/550, A/45/637, A/45/670)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/45/815)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord attirer votre attention sur le rapport de la Commission politique spéciale (document A/45/815).

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose que la liste des orateurs sur le point 34 de l'ordre du jour soit close demain à midi.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat de bien vouloir inscrire leurs noms sur la liste dès que possible.

Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial contre l'apartheid.

M. GAMBARI (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : L'Afrique du Sud se trouve véritablement à un carrefour historique : une voie mène à l'abandon d'un système que le monde entier abhorre; l'autre est celle que choisiront ceux qui cherchent à prolonger l'agonie d'un système en faillite. L'Organisation des Nations Unies a clairement choisi la voie qu'elle juge la meilleure. C'est pourquoi il y a un an, l'Assemblée générale a enregistré une grande victoire dans sa lutte pour la dignité humaine, la justice et la liberté lorsqu'elle a adopté - par consensus pour la première fois dans son histoire - une déclaration d'une grande portée sur la politique d'apartheid du régime sud-africain. En outre, dès septembre dernier, cette même assemblée a adopté, également par consensus, une résolution fondée sur le rapport du Secrétaire général consacré aux progrès réalisés en Afrique du Sud - rapport qui avait été demandé dans la Déclaration. Elle réaffirmait la solidarité des membres de la communauté internationale contre le fléau de l'apartheid.

L'importance historique de la Déclaration, notamment son contenu mais également son opportunité font qu'elle a été reconnue comme largement acceptable. Cette déclaration a certainement convaincu les autorités de Pretoria que l'apartheid ne pouvait être davantage maintenu ni simplement réformé et que son maintien ne contribuerait qu'à isoler encore plus l'Afrique du Sud de la communauté internationale et à paralyser l'économie du pays. La résistance héroïque de la majorité écrasante de la population sud-africaine a sans aucun doute incité les autorités sud-africaines à prendre des mesures positives sur la voie de l'élimination de l'apartheid.

M. Gambari

J'interviens ici au nom du Comité spécial des Nations Unies et au nom de ma propre délégation pour souligner à nouveau que si des progrès ont été enregistrés dans les relations, entre le régime et l'African National Congress (ANC) pour ouvrir la voie à "un changement profond et irréversible", - d'autres tendances positives se dégagent actuellement - la Déclaration n'a pourtant pas été appliquée intégralement.

Ma délégation estime que le régime raciste ne s'est pas encore montré suffisamment disposé à prendre en considération au moins deux des principes fondamentaux de la Déclaration, à savoir "le principe de suffrage universel et égal, sur la base de listes électorales non raciales" et "la mise en place d'un ordre économique favorisant le bien-être de tous les Sud-Africains". Par conséquent, afin d'assurer une élimination rapide de l'apartheid en Afrique du Sud, la communauté internationale doit contrôler les tentatives faites pour maintenir les mesures actuelles d'apartheid et blâmer vigoureusement les pays qui se sont unilatéralement écartés du consensus international. Ma délégation est d'avis que le maintien des piliers de l'apartheid tels que les réglementations répressives en matière de sécurité, la question des bantoustans et la persistance de la violence souvent appuyée et encouragée par les forces de sécurité ainsi que par des éléments blancs d'extrême droite hostiles à la transformation démocratique de l'Afrique du Sud contribuent à nous faire douter que des progrès sensibles de nature à justifier le relâchement des sanctions ont été véritablement réalisés.

Si les membres de la communauté internationale ont demandé aux Sud-Africains de se réunir et de négocier pour mettre fin à l'apartheid, les autorités racistes ont été invitées, aux termes de la Déclaration, à garantir l'adoption d'un minimum de mesures dans le but, non seulement de créer un climat propice aux négociations mais également d'adopter les lignes directrices d'un processus de négociation. Parmi ces mesures, je mentionnerai un accord entre les parties sur les modalités de rédaction d'une nouvelle constitution et le rôle que doit jouer la communauté internationale afin d'assurer le succès de la transition vers une Afrique du Sud non raciale et démocratique. A cette fin, les membres de la communauté internationale ont décidé d'adopter un programme d'action et entre autres

"de veiller à ce que la communauté internationale ne relâche pas les mesures déjà prises pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles, compte tenu des objectifs de la présente Déclaration."

[résolution S-16/L, par. 9 d)]

M. Gambari

On constate que l'accent est mis ici sur les huit mots essentiels suivants : "compte tenu des objectifs de la présente déclaration". Le Comité spécial est profondément convaincu que ces mots constituent un critère objectif qui permet d'évaluer dans quelle mesure il existe une preuve manifeste de changements profonds et irréversibles.

La Déclaration a enfin prévu un mécanisme spécial de surveillance destiné à évaluer les progrès réalisés dans son application. Ce mécanisme devait être mis en place par l'Assemblée générale sur la base d'un rapport du Secrétaire général. Je vous rappelle que ce mécanisme de surveillance a fonctionné pour la première fois en septembre dernier et qu'après délibération sur le rapport du Secrétaire général, la résolution 44/244 du 17 septembre 1990 a été adoptée par consensus. Cette résolution réaffirmait essentiellement le soutien énergique qui avait été exprimé et la position prise par l'Assemblée générale en décembre 1989.

M. Gambari

Le Comité spécial contre l'apartheid, en s'acquittant de ses propres responsabilités, a également surveillé constamment l'évolution de la situation en Afrique du Sud et la réaction internationale devant cette situation. Notre rapport annuel, dont les détails seront présentés cet après-midi par le Rapporteur, communique notre analyse des événements à l'intérieur de l'Afrique du Sud depuis septembre 1989 et décrit la situation politique, institutionnelle, sociale et économique qui règne dans le pays depuis la fin d'octobre dernier.

Le rapport passe aussi en revue la réaction internationale face à l'évolution de la situation, appelant l'attention sur les relations économiques et autres qu'un certain nombre d'Etats ont établies récemment avec l'Afrique du Sud, soulignant les cas qui, à notre avis, constituent de nettes dérogations au consensus international réalisé l'an dernier en ce qui concerne le non-relâchement des mesures. Nous y soulignons aussi les mesures internationales prises contre l'apartheid par des gouvernements, des organisations et des particuliers et, dans ce cadre, nous décrivons le rôle et les activités du Comité spécial.

A la suite de l'adoption de la Déclaration de 1989 et du rapport du Secrétaire général de juillet dernier et de l'adoption ultérieure, toujours par consensus, de la résolution 44/244 de septembre dernier, le Comité spécial est parvenu à la conclusion évidente qu'un processus de changement avait été entamé en Afrique du Sud, particulièrement depuis février dernier. Les autorités sud-africaines déclarent depuis le début de l'année leur intention de se départir du passé en affirmant leur désir d'éliminer l'apartheid et d'entamer des négociations en vue d'une nouvelle constitution qui instituerait une Afrique du Sud non raciale démocratique.

Les délégués se souviendront que depuis que le Président De Klerk a annoncé la levée des interdictions et des restrictions sur les organisations et personnes politiques, certains prisonniers politiques, y compris le Président adjoint de l'African National Congress of South Africa (ANC), ont été relâchés. Le régime de Pretoria a également entamé des pourparlers de pré-négociations avec l'ANC, qui ont abouti à des accords lors des réunions de Cape Town et de Pretoria.

Ces pourparlers visaient à lever les obstacles aux négociations et, bien que la Déclaration ait appelé Pretoria à prendre les cinq mesures minimums nécessaires pour créer ce climat, l'ANC, dans un effort très constructif, a contribué énormément

M. Gambari

à parvenir ultérieurement à certains accords impliquant la libération échelonnée promise des prisonniers politiques et le retour des exilés. De plus, en août dernier, l'ANC a accepté de suspendre ses activités armées.

Pour sa part, Pretoria a enfin levé l'état d'urgence dans tout le pays et a promis de revoir une législation telle que l'Internal Security Act, visant à circonscrire les activités politiques, et a rapporté le Reservation of Separate Amenities Act. Pretoria a déclaré aussi son intention de rapporter le Land and Group Areas Acts au début de 1991.

Il ne fait aucun doute que les autorités sud-africaines ont effectivement pris un certain nombre de mesures positives comme l'exigeait la Déclaration. Néanmoins, il n'a pas encore accompli les mesures minimums nécessaires pour créer un climat favorable aux négociations. Ainsi, la plupart des prisonniers politiques sont encore en prison à l'heure actuelle, la majeure partie des exilés sont encore à l'étranger, l'Internal Security Act et d'autres lois de répression n'ont pas encore été modifiées, et, bien que les exécutions politiques aient été suspendues depuis février dernier, les procès politiques continuent tandis que de nouveaux procès sont intentés et que des troupes sont déplacées à l'intérieur et à l'extérieur des townships.

L'évaluation que je viens de présenter ne devrait pas être interprétée comme des applaudissements adressés au régime de De Klerk. En fait, le Comité spécial est fermement persuadé que le régime de Pretoria n'a pas pleinement transposé dans les actes les intentions qu'il proclamait et que, dans bien des cas, il est resté pratiquement impassible. La violence qui domine en est un exemple. De même, des mesures visant à instaurer pleinement des activités politiques libres n'ont pas été prises, et plusieurs accords réalisés avec l'ANC n'ont pas été pleinement mis en oeuvre alors que d'autres ont été interprétés à nouveau, ce qui a abouti à des activités contradictoires. Par exemple, bien que les autorités aient demandé au Pan Africanist Congress of Azania (PAC) de participer aux pourparlers, les dirigeants extérieurs de cette organisation ont été récemment interdits d'entrée pour assister aux funérailles de leur président, Zephania Mothopeng; par contre, tout récemment seulement, le Secrétaire aux affaires étrangères du PAC a reçu l'assurance qu'il aurait l'autorisation d'entrer en Afrique du Sud pour quelques jours afin d'assister au congrès de l'organisation, prévu pour le 8 décembre à Johannesburg. En outre, les commissions judiciaires chargées d'enquêter sur les

M. Gambari

activités du Civil Co-operation Bureau et le massacre de Sebokeng, respectivement, ont fourni des rapports soit d'exonération soit de non-poursuites. Est-ce là une façon d'établir des activités politiques libres? Est-ce là une façon d'améliorer le climat des négociations?

Entre-temps, la violence qui semblait avoir diminué au cours des quelques dernières semaines a de nouveau repris et a fait des centaines de victimes. En octobre seulement, 280 personnes ont été tuées, alors que 3 146 autres étaient blessées. Qu'a fait le gouvernement pour retrouver les auteurs de telles violences? Pourquoi la tierce force mentionnée par M. Mandela comme étant derrière tant d'incidents de massacres organisés n'était-elle pas appelée à rendre des comptes? Le Comité spécial trouve très inquiétant de constater que les engagements proclamés des nouveaux dirigeants de Pretoria ne sont plus très crédibles du fait de leur incapacité et de leur mauvaise volonté quand il s'agit de contrôler ces forces qui tirent leur pouvoir des structures existantes de l'apartheid et s'opposent au processus actuel de changement politique.

Il est également troublant de constater que les dirigeants se proposent de rester à la direction pendant le processus de négociation. Quelle confiance peuvent-ils établir dans le processus de négociation si le parti national prévoit de continuer à diriger le pays, de guider à son gré les futures négociations tout en étant en même temps une partie négociatrice?

Le processus de changement qui a débuté en Afrique du Sud est complexe et l'avenir est lourd de dangers. En dépit de la bonne volonté manifestée par l'ANC, nous sommes encore loin du moment où des négociations de fond peuvent débuter dans une atmosphère exempte de violence qui garantisse des activités politiques libres. Cela étant, le Comité spécial est fermement convaincu qu'il n'est pas seulement prématuré mais totalement déraisonnable et contreproductif que certains Etats membres de la communauté internationale s'empressent de relâcher les mesures existantes imposées à l'Afrique du Sud de l'apartheid ou de créer un nouveau commerce et d'autres relations avec ce pays. C'est pourquoi nous demandons instamment à la communauté internationale de ne pas se dévestir de son seul instrument de pression à ce premier stade du processus de négociation.

Le Comité spécial a l'intention de continuer à surveiller de près l'évolution de la situation en Afrique du Sud et, dans la mesure de ses moyens, de promouvoir le processus pacifique qui a commencé en vue de l'édification d'une nouvelle

M. Gambari

société démocratique non raciale. Etant donné que nous sommes le point de convergence des questions liées à l'apartheid au sein des Nations Unies, nous avons la responsabilité particulière de sauvegarder le consensus réalisé l'an dernier, d'abord à la quarante-quatrième session en novembre, puis à la seizième session extraordinaire en décembre, et à nouveau lors de la reprise de la quarante-quatrième session en septembre 1990.

En fait, nous sommes chargés de la responsabilité particulière de promouvoir les objectifs de la Déclaration relative au consensus et, dans ce contexte, nos efforts viendront compléter ceux du Secrétaire général, qui sont largement appréciés.

Les mois à venir ne sont pas seulement critiques, ils sont cruciaux. Pendant que le Comité spécial surveillera l'évolution de la situation, nous projetons de publier un rapport intérimaire au milieu du printemps, dans lequel nous comptons analyser les événements qui se dérouleront d'ici à la fin de mars prochain.

Nous avons également l'intention de continuer à offrir notre coopération au Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, de même qu'à son Conseil d'administration, pour tenter d'évaluer les besoins de la majorité du peuple d'Afrique du Sud dans les domaines de l'éducation et de la défense juridique.

Nous attendons la pleine participation des artistes sud-africains; nous comptons examiner, au début de l'an prochain, l'attitude appropriée que devraient adopter les membres de la communauté internationale à l'égard de la question des biens culturels et académiques avec l'Afrique du Sud.

Nous continuerons également d'avoir des consultations avec les parlementaires d'un certain nombre de régions du monde sur la question des pressions internationales visant à contribuer à la fin rapide de l'apartheid.

M. Gambari

En conclusion, en cette période de transition, nous voyons poindre à l'horizon la promesse d'une fin rapide de l'apartheid. En conséquence, le Comité spécial se propose d'agir avec plus de détermination, plus d'efficacité et tout le dynamisme nécessaire à l'égard de l'Afrique du Sud, conformément aux principes auxquels nous avons adhéré au cours des dernières décennies, et en gardant toujours à l'esprit les objectifs et les intérêts du peuple d'Afrique du Sud. A cet effet, nous souhaitons avoir à nos côtés tous les Etats Membres des Nations Unies dans nos efforts collectifs pour libérer le monde de cette vermine appelée apartheid. Comment la solidarité internationale contre l'apartheid se manifestera-t-elle au cours des mois à venir? Allons-nous permettre au processus prometteur qui est en cours à l'intérieur de l'Afrique du Sud de se ralentir en raison de notre manque de cohésion à l'appui des mesures qui assureront la fin rapide de l'apartheid? Allons-nous permettre aux gains des derniers mois de nous échapper parce que nous sommes incapables de soutenir le consensus pour maintenir les pressions sur le régime de Pretoria? Nous pensons que le processus de changement positif, encore à une étape fragile de son développement, devrait être nourri par la bonne volonté constante et la détermination collective de la communauté internationale pour libérer à jamais le monde de cet exemple d'inhumanité de l'homme à l'égard de l'homme. C'est là pour nous le seul moyen de trouver justification à l'égard de la postérité. Telle est notre conclusion et telle est notre exigence. Nous sommes convaincus que la communauté internationale sera d'accord avec nous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid qui va nous présenter le rapport du Comité spécial.

M. GUPTA (Inde), Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/45/22) aux fins d'examen par l'Assemblée. Je voudrais attirer l'attention sur les divers chapitres du rapport ainsi que sur les conclusions et recommandations qui y sont contenues.

La première partie du rapport est divisée en six chapitres, chacun d'entre eux étudiant des aspects particuliers de la situation en Afrique du Sud.

Le chapitre II décrit la situation en Afrique du Sud et se concentre sur les progrès réalisés dans l'application des mesures nécessaires à la création d'une atmosphère propice aux négociations, telles qu'elles sont énoncées dans la

M. Gupta

Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Le même chapitre souligne également les divers obstacles qui s'opposent à la liberté d'activité politique et fournit des informations de fait sur la nature de la violence qui règne aujourd'hui en Afrique du Sud.

Un point important de ce chapitre est la discussion des structures institutionnelles de l'apartheid. Il s'agit là d'un chapitre nouveau dans le rapport du Comité spécial qui fournit des données spécifiques soulignant les inégalités flagrantes créées par le système de l'apartheid et la formidable tâche qui attend le gouvernement post-apartheid lorsque celui-ci devra s'attaquer à ces inégalités. Ce chapitre contient également des données et des informations de fait sur l'état de l'économie sud-africaine.

Le chapitre III du rapport étudie les relations extérieures de l'Afrique du Sud et se concentre sur ses relations dans le domaine du commerce et des transports; sur les dispositions en matière d'emprunts et de crédits; sur les processus de désinvestissements des sociétés transnationales et des investissements sud-africains à l'étranger ainsi que sur les relations dans le domaine militaire de l'Afrique du Sud avec d'autres pays. Ce chapitre évalue également l'impact des sanctions sur l'économie sud-africaine, en fournissant des données récentes à ce sujet. Il étudie aussi les effets des politiques de déstabilisation de l'Afrique du Sud à l'égard des pays voisins.

Le chapitre IV du rapport intitulé "Action internationale contre l'apartheid" donne des détails sur les actions entreprises par les Nations Unies, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales dans la poursuite de l'objectif de l'élimination de l'apartheid. Il s'attache également à étudier les activités des organisations non gouvernementales et autres organisations concernant les sanctions populaires ainsi que le boycottage culturel et le boycottage sportif de l'Afrique du Sud.

Le chapitre V est une récapitulation des travaux du Comité spécial. Il souligne, en particulier, les activités et les efforts du Comité spécial visant à faire appliquer, par tous les intéressés, les résolutions des Nations Unies sur l'apartheid. Un additif au rapport est en cours de publication, qui fournira des informations supplémentaires.

M. Gupta

Le chapitre VI, le plus important du rapport, contient les conclusions et recommandations qui, essentiellement, fournissent le cadre à la stratégie d'élimination de l'apartheid et, dans ce contexte, établit le futur programme de travail du Comité spécial.

Comme les années précédentes, la deuxième partie est constituée par un rapport sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud. Il étudie les relations entre ces deux pays dans les domaines militaire et économique et, dans ce contexte, présente un certain nombre de recommandations.

Dans son rapport, le Comité spécial conclut que l'Afrique du Sud s'est engagée dans un processus de changement qui pourrait aboutir à l'élimination de l'apartheid par la négociation. Elle a pris là, en effet, un virage par rapport au passé. Cependant, le rapport fait remarquer que bien que des mesures significatives dans la bonne direction aient été introduites, les changements apportés par ces mesures sont loin d'être profonds. En particulier, la plupart des piliers de l'apartheid demeurent intacts, la liberté de l'activité politique est pratiquement inexistante, de nombreux prisonniers politiques restent incarcérés et les négociations relatives à l'élaboration d'une nouvelle constitution n'ont pas encore eu lieu. Les autorités de Pretoria n'ont pas encore appliqué pleinement toutes les mesures nécessaires à la création d'une atmosphère propice aux négociations, telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration des Nations Unies. Dans ce contexte, le Comité spécial exprime son extrême préoccupation à l'égard de la recrudescence de la violence, engendrée essentiellement par les politiques et les pratiques de l'apartheid et par les activités de certains groupes associés aux structures de l'apartheid, aux forces de sécurité et à l'extrême droite. Il attire l'attention sur le fait que cette violence risque de freiner, voire de faire dérailler, le fragile processus du changement. En conséquence, le Comité spécial réitère sa position selon laquelle les autorités de Pretoria ont la responsabilité première de mettre fin à cette violence et de faire en sorte que les forces de sécurité accomplissent leur tâche dans la justice et l'impartialité.

Le rapport souligne l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui a été adoptée par consensus à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en décembre de l'année dernière. Selon ce contexte, il conclut que des efforts doivent se poursuivre afin de pouvoir atteindre l'objectif final :

M. Gupta

l'élimination de l'apartheid. Il exprime l'espoir que les pourparlers actuels entre les autorités sud-africaines et l'ANC seront élargis afin d'inclure d'autres parties intéressées et permettront de supprimer les obstacles aux négociations et d'adopter une nouvelle constitution garantissant la mise en place d'une société unie, non raciale et démocratique en Afrique du Sud.

Le Comité spécial conclut que, dans les circonstances actuelles en Afrique du Sud, et étant donné que les négociations de fond n'ont pas encore commencé, il est évident que la communauté internationale doit maintenir sa vigilance et sa pression, conformément au programme d'action de la Déclaration des Nations Unies. Il est évident qu'il faut continuer à faire pression sur l'Afrique du Sud tant qu'il n'existera pas de preuves manifestes de changements profonds et irréversibles dans le pays. Le Comité spécial conclut que la pression des sanctions devrait se poursuivre afin d'amener plus rapidement l'Afrique du Sud à négocier effectivement et à adopter par la suite une nouvelle constitution. Le rapport note que, à quelques exceptions près, le consensus international quant à la nécessité de continuer à faire pression sur l'Afrique du Sud, s'est maintenu. Cependant, il exprime sa préoccupation devant l'apparition de certaines tendances alarmantes et de certains exemples de dérogations par rapport au consensus reflété dans la Déclaration des Nations Unies et la résolution 44/244 du 17 septembre 1990.

M. Gupta

Dans son rapport, le Comité spécial se déclare également préoccupé par l'assistance financière fournie à l'Afrique du Sud, notamment au moyen des crédits commerciaux consentis par des organismes de crédit commercial officiels de certains pays. Il relève en outre que le maintien de liens sans prise de participation de sociétés transnationales qui retirent leurs investissements de l'Afrique du Sud permet de poursuivre les transferts de technologie à l'Afrique du Sud. Dans ce contexte, il souligne la campagne menée par les syndicats en Afrique du Sud en faveur de modalités équitables de désinvestissement.

Le Comité spécial ajoute dans son rapport que les sanctions dans le domaine financier ont imposé de sérieuses contraintes à l'économie sud-africaine, principalement en raison de la pénurie de prêts et de capitaux d'investissement. Toutefois, il rappelle que la coordination insuffisante concernant l'application des sanctions et les différentes conceptions de leur exécution parmi les gouvernements ont créé un certain nombre d'échappatoires qui peuvent être et qui ont été utilisées pour tourner les sanctions et en réduire les effets. Selon le rapport du Secrétaire général à ce sujet, dont nous sommes également saisis :

"L'adoption par tous les Etats de mesures d'application pour prévenir les violations renforcerait considérablement l'efficacité du processus de surveillance." (A/45/670, par. 106)

Le Comité spécial conclut dans son rapport que les violations persistantes de l'embargo obligatoire sur les armes et de l'embargo pétrolier ont eu tendance à affaiblir l'effet des sanctions dans des domaines où l'Afrique du Sud est très vulnérable. Il regrette donc que les mécanismes des Nations Unies concernant l'embargo obligatoire sur les armes n'aient pas été aussi efficaces dans le cas de l'Afrique du Sud que dans d'autres cas.

Le Comité spécial estime également indispensable que la communauté internationale prenne des mesures positives pour aider les forces anti-apartheid du pays en général, et plus particulièrement le retour des exilés et la réintégration des anciens prisonniers politiques. En outre, des efforts importants seront nécessaires pour effacer les effets pernicioeux de l'apartheid en Afrique du Sud comme dans les Etats voisins.

Le rapport dont l'Assemblée est saisie est le résultat d'une étude et d'un débat intenses de la part des membres du Comité spécial. Le Comité spécial espère qu'il fournira un cadre approprié pour le débat qui doit avoir lieu sur l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie, Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie), Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole au nom du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, et mon but est de porter à l'attention de l'Assemblée générale l'étendue des travaux accomplis par le Groupe au cours de l'année écoulée.

L'année 1990 a apporté des changements significatifs dans la lutte contre l'apartheid. L'année a commencé alors que la communauté internationale s'efforçait de trouver une solution négociée à la crise en Afrique du Sud. Une Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a été adoptée par l'Assemblée générale au mois de décembre de l'année dernière. L'application ou la promesse d'application par les autorités de Pretoria d'un certain nombre de mesures ainsi que la tenue d'entretiens préparatoires entre l'African National Congress et le Gouvernement de Pretoria laissent espérer un règlement négocié du conflit.

En dépit de cette note optimiste, le climat propice à la tenue de négociations de fond n'a pas encore été créé. Les cinq conditions préalables énoncées dans la Déclaration n'ont pas encore été remplies. Lorsque le Secrétaire général a publié en juillet dernier son rapport sur l'application de la Déclaration, seule une condition avait été remplie. Avec la levée de l'état d'urgence au Natal, en septembre, deux conditions préalables ont maintenant été satisfaites. Manifestement, la pression extérieure demeure essentielle pour faire avancer le processus. Comme la Déclaration l'énonce clairement, les sanctions doivent être maintenues jusqu'à ce que des changements profonds et irréversibles aient lieu dans ce pays. A cet égard, le Groupe intergouvernemental a pris toutes les mesures possibles pour que l'embargo pétrolier soit plus efficace.

M. Nyakyi

Ce rapport est le quatrième rapport annuel du Groupe. Je laisse le soin à M. Sverre Johansen, Représentant permanent adjoint de la Norvège et Rapporteur du Groupe, qui prendra la parole plus tard au cours du débat, de le présenter en détail. Je me bornerai pour ma part, à parler des domaines qui continuent de préoccuper le Groupe en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

Comme les années précédentes, le rapport dont l'Assemblée est saisie fait état des informations auxquelles le Groupe a eu accès au cours de l'année et de la façon dont il les a utilisées pour progresser dans ses travaux. Le Groupe a continué de s'inspirer des principes qu'il s'était engagé à respecter dès le début de ses travaux. A titre de priorité la plus élevée, le Groupe a accordé une attention particulière à la question de ses relations de coopération avec les gouvernements. Nous avons toujours affirmé que le principal objectif de notre travail n'était pas de critiquer ni de condamner un Etat quelconque, mais d'empêcher l'Afrique du Sud d'avoir accès au pétrole et aux produits pétroliers. Que ce soit dans notre correspondance ou au cours de nos entretiens avec les gouvernements, nous avons toujours cherché à atteindre cet objectif.

Le Groupe attend des gouvernements qu'ils adoptent la même attitude. Le fait que l'embargo est appliqué sur une base volontaire n'exonère pas les gouvernements de leur responsabilité de collaborer à son application. Le fait qu'il s'agit d'un embargo volontaire laisse supposer que les gouvernements sont prêts à coopérer à son application. Malheureusement, plusieurs gouvernements ne le sont pas dans la pratique. Certains gouvernements, notamment ceux des pays du tiers monde n'ont peut-être pas compris les raisons pour lesquelles tous les Etats pourraient éventuellement être coupables de violations de l'embargo, ce qui expliquerait qu'ils n'aient pris aucune mesure pour l'appliquer. Tel ne peut cependant être le cas de nombreux pays engagés dans le transport, le commerce et la manutention du pétrole, qui n'ont pas répondu aux communications du Groupe.

L'année dernière, nous avons étendu nos activités au rassemblement d'informations sur les escales de navires qui pourraient transporter du pétrole et des produits pétroliers à destination des ports sud-africains. Comme l'indique le rapport intérimaire du Groupe à la quarante-quatrième session de l'Assemblée

M. Nyakyi

générale, publié en août, il est probable qu'un certain nombre de ces navires - personnellement je crois qu'il s'agit de la majorité d'entre eux - violent l'embargo. Pour ne pas être pris, les violateurs et leurs collaborateurs font tout leur possible pour dissimuler les preuves et cacher leurs activités. Voilà pourquoi les preuves des nombreux cas de violations présumées rapportés au Groupe ont été si difficiles à réunir. Bien que le Groupe ait de sérieux doutes quant au genre de preuves présentées pour prouver une non-participation dans un certain nombre de cas, il continue d'accorder le bénéfice du doute aux gouvernements mis en cause.

A mesure que nous acquerrons plus d'expérience, le Groupe intergouvernemental trouvera, nous l'espérons, les moyens d'améliorer l'efficacité de ses activités de surveillance dans ce domaine qui relève de son mandat.

Le Groupe intergouvernemental a également été à même d'utiliser l'expérience de juristes éminents aux Etats-Unis pour rédiger une loi type sur l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud. Pour être efficace, toute sanction, et pas seulement l'embargo pétrolier, exige l'appui des gouvernements et de la communauté internationale. Il faut avant tout que les gouvernements manifestent leur volonté politique de coopérer et s'engagent et soient prêts à coopérer. Cela doit s'assortir d'un plan d'action bien pensé et sérieusement mis au point. Cet embargo concerne un produit sensible qui entre dans le cadre d'une industrie très complexe. La surveillance de son application par notre groupe exige donc de sa part l'accomplissement de travaux détaillés importants, la compilation d'un nombre considérable de données brutes, la menée d'analyses complexes, l'établissement d'une correspondance volumineuse et de longues heures de délibérations ponctuelles.

M. Nyakyi

C'est une activité hautement technique et pratique et des procédures doivent être élaborées et améliorées à mesure que le travail progresse. A cette fin, une expérience utile a été acquise par le Groupe intergouvernemental, dont le résultat a été une amélioration de notre capacité de faire un rapport fidèle sur la question de la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

Il est indéniable que les sanctions ont eu des incidences sur l'apartheid. Cela est reconnu aujourd'hui par le régime d'apartheid lui-même. La réunion du Groupe intergouvernemental, qui a adopté ce rapport il y a trois semaines, a appris de la part des deux mouvements de libération sud-africains, l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania, que les sanctions avaient contribué sensiblement aux changements notables survenus en Afrique du Sud durant l'année écoulée. M. Mandela lui-même, à de nombreuses reprises, et même de cette tribune à une occasion, a rendu hommage à la communauté internationale pour le succès des pressions exercées par ces sanctions.

Mais nous ne devons pas nous leurrer quant à l'efficacité de l'embargo pétrolier, et le Groupe intergouvernemental est bien conscient de cette réalité. Malgré tous nos efforts, le régime sud-africain peut encore importer tout le pétrole dont il a besoin. Il l'acquiert peut-être au prix fort, mais il l'obtient quand même, ce qui est notre principale préoccupation. A la suite de la crise Iraq-Koweït, de nombreux Etats importateurs de pétrole ont dû augmenter le prix à la consommation de pétrole pour compenser la hausse de leurs frais d'importation de pétrole. Selon l'information disponible, le régime n'a pas été obligé d'augmenter le prix à la consommation, et cela semble confirmer les rapports selon lesquels le régime a accumulé de larges réserves de pétrole.

Payer le prix fort est l'un des problèmes auxquels a dû faire face le régime pour combattre l'embargo. D'après certains rapports inquiétants, le régime aurait réussi à organiser le troc d'armes contre du pétrole. Si ces rapports sont vrais, le troc serait une conduite des plus répréhensibles de la part des pays intéressés. La transaction serait une grave violation non seulement de l'embargo pétrolier mais également de l'embargo sur les armes. Le Groupe fera enquête sur ces rapports et le Conseil de sécurité devra également traiter cette allégation troublante.

Ce sont les sanctions qui ont amené le Parti national d'Afrique du Sud à comprendre que l'apartheid devait être éliminé et un règlement négocié. Nous

M. Nyakvi

sommes maintenant au début de cette étape ardue et difficile de la transition de l'Afrique du Sud de l'apartheid à une société véritablement démocratique, unie et non raciale. Pour garder le cap, le Groupe intergouvernemental estime que la communauté internationale devrait maintenir les sanctions et renforcer sa solidarité avec nos frères et sœurs d'Afrique du Sud, comme Nelson Mandela l'a demandé de cette tribune. La lutte contre l'apartheid pourrait bien entrer dans une phase décisive. Pour toutes les forces anti-apartheid, le moment est donc venu de resserrer, et non pas de rompre, les rangs.

De l'avis du Groupe, le problème réside essentiellement dans le fait que l'embargo n'est pas appuyé par un régime exécutoire de mesures au niveau international ou national. C'est pourquoi le Groupe a consacré tant de temps durant l'année écoulée à mettre au point le projet de loi type que j'ai déjà évoqué et que nous recommanderons à l'Assemblée plus tard au cours du débat. C'est également pourquoi l'acceptation par le Conseil de sécurité de la demande d'appuyer l'embargo volontaire grâce à un régime de sanctions obligatoires reste un objectif prioritaire du Groupe.

Je voudrais terminer ma déclaration en lançant un appel à tous les Etats pour qu'ils renforcent leur coopération avec le Groupe intergouvernemental en faisant enquête sur les prétendues violations de l'embargo pétrolier ainsi que sur les échouages présumés dans les ports sud-africains. En particulier, nous espérons que les gouvernements qui n'ont pas encore répondu à nos communications pourront le faire dans l'avenir.

A cet égard, je voudrais expliquer que bien que nous continuions de demander des réponses officielles à nos communications, nous estimons que le dialogue avec les gouvernements est très utile pour tirer au clair des affaires complexes. Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi un dialogue avec un certain nombre de gouvernements au sujet de ces affaires. La plupart des initiatives ont été prises sur notre demande, mais nous avons également rencontré un certain nombre de délégations sur leur demande. A cet égard, je voudrais désigner nommément la République islamique d'Iran avec laquelle, sur sa demande, j'ai tenu deux discussions qui se sont révélées très fructueuses. Elle a également assisté à deux de nos réunions en sa qualité d'observateur. Nous nous félicitons des contacts plus nombreux de cette nature, y compris les demandes de participation à nos réunions en qualité d'observateur.

M. Nyakyi

Je voudrais également recommander aux Etats le projet de loi type qui figure à l'Annexe I au rapport. Il représente la contribution du Groupe intergouvernemental pour aider les gouvernements à rendre effectif l'embargo sur le pétrole.\*

Ce projet de loi type fournit la base permettant de renforcer l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud et d'envoyer un message clair à ceux qui violent l'embargo, à savoir que des amendes leur seront imposées s'ils continuent de faire fi des demandes de la communauté internationale les priant de ne pas huiler l'appareil de l'apartheid, qui doit être éliminé sans plus de retard.

Enfin, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur les recommandations du Groupe figurant dans le rapport qui, comme je l'ai indiqué plus tôt, sera présentée à l'Assemblée par notre Rapporteur. Nous recommandons fermement que l'Assemblée les fasse siennes.

Nous demandons aux Etats exportateurs, transporteurs et distributeurs de pétrole, ainsi qu'à tous les autres Etats, directement ou indirectement intéressés au commerce du pétrole, de prendre des mesures pour appliquer l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Norvège qui, en sa qualité de Rapporteur du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, présentera son rapport.

M. BERGH-JOHANSEN (Norvège), Rapporteur du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel (A/45/43) du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. C'est la quatrième année que le Groupe intergouvernemental établit un tel rapport.

Le rapport de cette année comprend cinq sections correspondant aux différents aspects de l'embargo pétrolier. L'introduction, au chapitre I, prend note de la récente évolution en Afrique du Sud. Des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement sud-africain, y compris la libération de Nelson Mandela et d'autres

---

\* M. Silovic (Yougoslavie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Bergh-Johansen

prisonniers politiques et l'amorce d'un processus qui, nous l'espérons, aboutira à des négociations et à la création d'une société unie, non raciale et démocratique en Afrique du Sud, mais le Groupe intergouvernemental demeure convaincu, tout comme, à mon avis, la communauté internationale, que les pressions sur l'Afrique du Sud doivent être maintenues. Nous considérons que l'embargo pétrolier devra être imposé tant qu'il n'y aura pas de preuve manifeste que des changements profonds et irréversibles ont lieu en Afrique du Sud.

S'il est vrai que l'embargo sur le pétrole n'est malheureusement pas pleinement appliqué, il n'en demeure pas moins qu'il a des incidences sur le Gouvernement sud-africain qui doit payer environ deux milliards de dollars des Etats-Unis supplémentaires pour contourner l'embargo. Le Groupe intergouvernemental continue, par conséquent, de demander aux Etats Membres de respecter pleinement les résolutions des Nations Unies demandant la cessation de la fourniture et de la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

M. Bergh-Johansen

Depuis sa création, le Groupe intergouvernemental demande aux Etats d'adopter des lois ou des mesures comparables en vue de l'application de l'embargo pétrolier volontaire contre l'Afrique du Sud. Jusqu'ici, un nombre limité d'Etats seulement a promulgué des dispositifs réglementaires détaillés pour faire respecter l'embargo. Dans les faits, l'embargo a souvent pris la forme de déclarations politiques affirmant l'interdiction d'approvisionner l'Afrique du Sud en pétrole et en produits pétroliers. Bien que le Groupe intergouvernemental se félicite de l'intention reflétée dans ces déclarations, il est convaincu que, le commerce du pétrole participant d'un réseau technique et complexe d'activités, de simples déclarations ne sauraient influencer ce commerce. Seule une législation efficace ou des mesures comparables pourraient faire obstacle aux échappatoires qui existent dans l'actuel dispositif. A cet égard, l'Assemblée trouvera à l'annexe I du rapport un projet de loi type que le Groupe recommande aux Etats aux fins d'examen. On espère que les principes généraux de ce modèle seront adoptés dans le cadre de leurs propres pratiques juridiques.

Le Groupe intergouvernemental compte sur la coopération des Etats Membres. Nous avons noté qu'au cours de l'année écoulée, le nombre d'Etats qui ont répondu au Groupe intergouvernemental ou qui l'ont contacté a augmenté. Nous espérons que, grâce à ces contacts et à ces échanges de vues avec les Etats Membres, l'embargo sera appliqué scrupuleusement.

Ces deux dernières années, le Groupe intergouvernemental a mené une étude des cas d'escale dans les ports sud-africains de navires pouvant transporter du pétrole et des produits pétroliers. Cette nouvelle approche, qui touche principalement les petits navires pouvant transporter des produits pétroliers, renforce les activités de surveillance du Groupe. Nous demandons aux gouvernements de coopérer avec le Groupe dans le cadre de ses efforts pour cerner la nature de ces escales afin de déterminer si l'embargo pétrolier a été enfreint. Les résultats de l'enquête sur les cas d'escales de pétroliers dans les ports sud-africains signalés en 1990 et restant à éclaircir figurent à l'annexe IV.

Le Groupe intergouvernemental traite au chapitre IV du rapport des cas de violations présumées de l'embargo pétrolier. C'est là le point crucial des travaux du Groupe depuis sa création.

M. Bergh-Johansen

Deux annexes au rapport ont trait à ce chapitre. Les navires et les compagnies maritimes présumés avoir participé à la fourniture de pétrole à l'Afrique du Sud entre 1987 et 1989 sont énumérés à l'annexe II, et l'annexe III contient la récapitulation des cas de violations présumées signalés en 1990.

J'aimerais maintenant réaffirmer ce qui a été déclaré dans le rapport. La liste de navires figurant dans les annexes dont je viens de parler n'implique nullement que des accusations ou jugements sont portés contre les Etats concernés ou les compagnies sous leur juridiction. Le Groupe intergouvernemental continue de vérifier l'information reçue, ce pourquoi il compte sur la coopération des gouvernements.

J'aimerais également déclarer que le Groupe intergouvernemental, dans les conclusions de son rapport, se félicite de l'évolution encourageante enregistrée en Afrique du Sud en 1990. Toutefois, il estime que la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée en décembre 1989, reste la base des efforts internationaux pour mettre fin à l'apartheid. A cet égard, le Groupe réaffirme que l'embargo pétrolier demeure l'une des mesures les plus efficaces pour mettre fin à l'apartheid par des moyens pacifiques.

En dépit de la récente évolution positive, le Groupe intergouvernemental estime que le Conseil de sécurité, en invoquant le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, garantirait l'usage de la méthode la plus efficace pour tarir l'approvisionnement en pétrole de l'Afrique du Sud. D'ici là, les Etats Membres sont invités à prendre des mesures et à examiner, en outre, le projet de loi type. Le Groupe demande également à tous les Etats, de coopérer avec lui, en particulier pour les enquêtes sur les violations présumées de l'embargo pétrolier ou sur les escales de navires pouvant transporter du pétrole ou des produits pétroliers.

De plus, il est demandé aux gouvernements de dissuader les navires qui sont inscrits au registre d'immatriculations national de transporter du pétrole vers l'Afrique du Sud.

Pour terminer, je demanderai à l'Assemblée générale d'approuver les activités du Groupe intergouvernemental et d'appuyer les recommandations contenues dans son rapport.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade, Rapporteur de la Commission contre l'apartheid dans les sports, qui va présenter le rapport de la Commission.

M. MAYCOCK (Barbade), Rapporteur de la Commission contre l'apartheid dans les sports (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel (A/45/45) de la Commission contre l'apartheid dans les sports.

L'adoption par l'Assemblée générale en 1977, de la Déclaration contre l'apartheid dans les sports a pavé la voie de l'engagement actif des Nations Unies dans la campagne internationale contre l'apartheid dans les sports. Ces efforts ont culminé lors de l'adoption de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, en décembre 1985. La Convention établit un équilibre très délicat entre la reconnaissance du fait que l'isolement total du régime d'apartheid et de ses collaborateurs des événements sportifs internationaux pourrait apporter une contribution de poids au démantèlement du système d'apartheid et la reconnaissance du fait qu'elle pourrait avoir des effets adverses si le boycottage devait lui-même perturber les sports internationaux.

La Convention prévoit la poursuite d'une collaboration très étroite entre l'Organisation des Nations Unies, les fédérations sportives internationales et les mouvements de libération et autres groupes oeuvrant pour la liberté de l'écrasante majorité de la population sud-africaine. Il ne faut donc pas être surpris, par conséquent, que des représentants de plusieurs de ces organes et organisations aient pris part à la deuxième réunion de la Commission.

Les combattants de la liberté et le public sportif sensibilisé sont d'avis que l'Afrique du Sud ne devrait pas pouvoir maintenir ou renouer des contacts sportifs légitimes avec la communauté internationale tant que l'apartheid ne sera pas complètement éliminé et qu'une société libre, démocratique et non raciale n'aura pas été instaurée dans ce pays. Les organisations sportives non raciales d'Afrique du Sud ont réaffirmé le principe qu'il ne peut y avoir de sports normaux dans une société anormale.

Face aux conseils gratuits de gens soi-disant bien intentionnés qui disent que le boycottage des activités sportives aurait des incidences négatives pour la majorité noire, les organisations sportives non raciales ainsi que les mouvements de libération d'Afrique du Sud ont toujours prôné l'isolement des sports de l'apartheid et demandé l'adhésion aux principes énoncés dans la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports.

M. Maycock

Jusqu'ici, 49 Etats ont adhéré à la Convention internationale, qui a été adoptée par l'Assemblée générale ou l'ont ratifiée, et 32 Etats l'ont signée. Je voudrais saisir cette occasion de réitérer les appels de l'Assemblée aux Etats qui ont signé mais qui n'ont pas ratifié la Convention de le faire aussitôt que possible et d'inviter les autres Etats à y adhérer.

Le rapport de la Commission comporte cinq chapitres et trois annexes. L'introduction résume les travaux de la deuxième session et enregistre un certain nombre d'activités entreprises par le Président entre les sessions de la Commission. La Commission a été particulièrement heureuse d'avoir pu profiter de la présence et de la participation des observateurs qui représentaient le Comité olympique international, d'autres organisations sportives internationales et des organisations sportives non raciales d'Afrique du Sud.

Le chapitre II du rapport résume l'examen en Commission d'événements relatifs à l'apartheid dans les sports et l'efficacité du boycottage international.

Dans le chapitre III du rapport, la Commission réaffirme l'importance de sa coopération au Comité spécial contre l'apartheid.

Le chapitre IV du rapport traite de la question des rapports des Etats parties.

Le paragraphe 21 du chapitre V rapporte la décision de la Commission visant à établir une sous-commission chargée de l'examen des rapports à titre préliminaire. L'objectif est d'aider les Etats parties en demandant des renseignements supplémentaires ou en fournissant des conseils le cas échéant et également de faciliter l'examen final des rapports par la Commission.

Je saisis cette occasion pour rappeler aux Etats parties que la présentation des rapports sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention conformément à l'article 12, paragraphe 1, et à la lumière des principes arrêtés par la Commission, est une obligation essentielle et devrait être remplie.

Dans le chapitre V, le rapport contient un certain nombre d'autres recommandations concernant l'appui matériel et l'assistance technique qui doivent être fournis aux organisations sportives non raciales sud-africaines et aux athlètes parrainés par ces dernières. La Commission est également heureuse des efforts qu'a faits le Comité olympique international pour renforcer les aspects structurels, administratifs et organisationnels des organisations sportives noires en Afrique du Sud et lance un appel aux gouvernements et aux organismes sportifs internationaux et nationaux ainsi qu'à d'autres organismes et associations de joueurs pour appuyer ces efforts.

M. Maycock

La Commission recommande encore une fois que l'Assemblée générale invite tous les Etats qui ont signé la Convention mais qui ne l'ont pas encore ratifiée à le faire, et ceux qui ne l'ont pas encore signée à y adhérer. Le rapport demande également que le boycottage sportif de l'Afrique du Sud soit maintenu jusqu'à ce qu'il soit clairement établi que des changements profonds et irréversibles se sont produits dans ce pays. Cette stratégie est adoptée à la lumière de la disposition pertinente de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices pour l'Afrique australe qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire en décembre dernier.

Enfin, je demande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport et des recommandations de la Commission et de prier le Secrétaire général de continuer à fournir des services à la Commission.

M. PHOOFILO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Le monde en général s'est réjoui sans y croire tout à fait tandis que l'un des plus grands symboles de la guerre froide s'effondrait en Europe occidentale. La chute du mur de Berlin n'était pas un hasard de l'histoire mais le résultat de la résolution d'un peuple à lever les frontières artificielles qui allaient à l'encontre de la cause de la paix et de la sécurité internationales. Les remous provoqués par l'effondrement du mur de Berlin mesurés par les sismoscopes politiques se sont également fait sentir aussi loin qu'en Afrique australe, comme on a pu le voir dans l'adoption par consensus de la Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe adoptée par l'assemblée en décembre 1989. Le message de la déclaration de consensus était très clair et sans ambiguïté et démontrait que cet organe était résolu à veiller au démantèlement de l'apartheid. Il s'agissait d'une nouvelle Afrique du Sud de l'après-apartheid qui devait être créée pour que la paix et la sécurité de la région soient réalisées et véritablement sauvegardées.

Lorsqu'ils entendent parler de ces remous, loin de l'Afrique australe, tous ceux qui ont une conscience et des principes moraux sont abasourdis de constater le sort de la Déclaration de consensus. L'apartheid est encore fermement en place et n'a pas encore été démantelé. Une Afrique du Sud d'après l'apartheid, unie, démocratique et non raciale n'a pas encore vu le jour; seul le processus initial de démantèlement est en place.

M. Phoofolo (Lesoto)

Il ne fait aucun doute que le Président De Klerk s'efforce effectivement de façon méritoire à faire sortir l'Afrique du Sud du carcan de l'apartheid. Le 2 février 1990, la déclaration présidentielle de M. De Klerk a été véritablement historique et capitale et depuis cette déclaration acclamée à juste titre de par le monde, les quelques premiers pas encourageants ont été faits dans la direction des conditions préalables à la Déclaration de consensus. Mais dire que l'apartheid n'est plus et prétendre de façon véhémement que l'Afrique du Sud démocratique et non raciale de l'après-apartheid est née et a été baptisée membre de la communauté des nations est non seulement prématuré et trompeur mais c'est un leurre.

Oui, en effet, Nelson Mandela a été libéré de prison ainsi que quelques autres prisonniers politiques. Les exilés ne sont pas encore rentrés et surtout les piliers de l'apartheid sont toujours en place. Pour n'en mentionner que quelques-uns : le Population Registration Act, le Group Areas Act, les Land Acts de 1913 et 1936 ainsi que l'Internal Security Act. Cette législation doit encore être examinée et faire l'objet de débats dans un parlement blanc ainsi que d'un référendum pour les Blancs seulement dont le résultat se fait toujours attendre.

La complexité du mécanisme de l'apartheid, la pléthore de lois discriminatoires toujours en vigueur ne devraient jamais être sous-estimées, sans parler de la matrice politique de l'Afrique du Sud à la suite de plus de 40 ans d'endoctrinement à l'apartheid. Il est donc impératif de préserver cette gamme impressionnante d'arsenaux pacifiques qui a amené l'apartheid à céder devant le jugement sensé de l'humanité de peur que le monstre de l'apartheid ne se manifeste de nouveau encore plus brutalement au prochain tour politique.

Que ce soit parfaitement clair : sans parler de rumeurs peut-être calculées de renseignements erronés qui proviennent de certains milieux selon lesquels l'esprit indomptable de la vaste majorité du peuple noir, avec les nouvelles forces éclairées de la vaste majorité de la population blanche prévaudront tandis qu'ils s'avancent tous fermement et sûrement vers une nouvelle Afrique du Sud de l'après-apartheid qui doit encore être négociée. La capacité de tous les Sud-Africains, intellectuellement, physiquement et moralement ne doit pas être mise en doute.

Assurément, il y a effectivement eu des faits positifs et appréciables en Afrique du Sud. Mais la libération des prisonniers politiques, partielle et rare, y compris celle de Nelson Mandela et la levée de l'interdiction des organisations politiques ne sont pas une fin en soi, et ne signifie pas que l'apartheid est

M. Phofolo (Lesoto)

maintenant mort et enterré. Le rapport actuel du Secrétaire général du 16 septembre 1990 dit très clairement ce qu'il en est :

"Le processus politique qui devrait aboutir au démantèlement du régime d'apartheid n'en est encore qu'à ses débuts, et des difficultés subsistent du fait du maintien des structures propres à l'apartheid, de pratiques policières contestables et d'une législation répressive, et aussi de la persistance de la violence politique. Il faut se garder, d'autre part, de sous-estimer la crainte et l'anxiété qui accompagnent toute transformation fondamentale d'une société". (A/45/L. P. 5)

M. Phoofole (Lesotho)

En effet, ceux qui suivent véritablement avec honnêteté et réalisme les événements survenus en Afrique du Sud depuis l'adoption de la Déclaration de consensus se souviendront que c'est le Ministre sud-africain du développement constitutionnel, M. Gerrit Viljoen, qui, dans une déclaration publique qu'il a faite le 11 octobre, s'est déclaré certain que des pourparlers réels sur l'avenir du pays ne commenceraient qu'avec l'année nouvelle, envisageant que le pays serait gouverné dans un "proche avenir" par "une alliance politique nouvelle, puissante et multiraciale dans laquelle le parti national serait absorbé" et que des efforts seraient faits pour abandonner la politique minoritaire. L'étape des négociations reste encore à atteindre dans le processus qui se poursuit aujourd'hui encore pour venir à bout des obstacles et des difficultés qui se dressent sur la voie des négociations de l'Afrique du Sud post-apartheid.

Il ne faut pas non plus oublier que les Noirs n'ont cessé de réaffirmer que l'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, Noirs et Blancs. Par la voix de leur leader internationalement respecté, Nelson Mandela, les Noirs ont, dès 1953, déclaré :

"Nous sommes convaincus qu'il y a parmi la population blanche des milliers d'honnêtes démocrates qui sont prêts à se déclarer fermement et courageusement pour l'égalité inconditionnelle et la renonciation totale à la 'suprématie blanche'. Nous leur tendons la main de l'amitié sincère et de l'alliance fraternelle."

Les Noirs sont allés jusqu'à dire à titre d'avertissement qu'"aucune alliance véritable ne peut être édiflée sur les sables mouvants des dérobades, des illusions et de l'opportunisme".

C'est ce sens même du réalisme, de la maturité, du respect mutuel et de la clairvoyance qu'il reste encore à engendrer, encourager et soutenir, de façon que les initiatives positives puissent se cristalliser vers l'élimination véritable de l'apartheid par le dialogue.

La communauté internationale a été encouragée par les réunions qui ont eu lieu cette année au Cap et à Pretoria entre l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et les dirigeants du Gouvernement, réunions jugées constructives de part et d'autre. Les entretiens sur les négociations visaient à fixer une étape, qu'il reste encore à atteindre, de négociations qui, on l'espère, signifieront la fin de l'apartheid et l'apparition d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, lorsque le moment sera venu.

M. Phoofole (Lesotho)

La réaction du Parti Africanist Congress of Azania (PAC) à une invitation à participer au processus en cours a été notée. Nous sommes convaincus qu'après en avoir délibéré démocratiquement au sein de ses structures internes, le PAC continuera de placer les intérêts bien compris de l'Afrique du Sud au premier rang de ses préoccupations au moment de se prononcer sur cette invitation lors du congrès du parti qui doit avoir lieu ce week-end.

L'engagement pris par le PAC le 24 novembre à Mbabane de joindre ses forces à celles de l'ANC et d'œuvrer à l'instauration d'une démocratie multiraciale en Afrique du Sud augure bien de la création d'une atmosphère pacifique propice à la tenue de négociations.

Le fait que les dirigeants du PAC vivant à l'extérieur du pays n'aient pas été autorisés à assister, récemment, aux funérailles de leur président défunt, Zephania Mothopeng, est pour le moins très regrettable. Nous espérons sincèrement que les dirigeants du PAC vivant à l'extérieur du pays seront autorisés à participer au congrès de leur parti prévu pour ce week-end, au cours duquel une décision sera prise quant à l'éventuelle participation du PAC au processus actuel visant la tenue de négociations. Sinon, la levée de l'interdit en faveur du PAC sera considérée comme nulle.

Nous avons tous pris note de la levée de l'état d'urgence finalement intervenue au Natal le 18 octobre, mesure propice à la création du climat essentiel à la paix et à la liberté d'activité politique en tant qu'éléments du processus nécessaire à l'élimination des obstacles qui se dressent sur la voie des négociations.

Le monde n'en continue pas moins de s'intéresser de près au retour inconditionnel des exilés politiques - dont on estime le chiffre à 20 ou 30 000, et qui ne devraient pas être tenus de demander un visa pour pouvoir rentrer dans leur patrie comme s'ils étaient des étrangers; à la libération de tous les prisonniers et détenus politiques; à l'abrogation de toutes les lois discriminatoires et répressives; à l'élimination graduelle du problème des orphelins vivant dans les rues et aux abords des voies ferrées, problème né de la violence liée à l'apartheid; et à la mise au point d'un calendrier indicatif s'étendant jusqu'en 1994, qui contribuerait à dissiper les craintes et les méfiances de toutes les parties intéressées.

Alors que nous nous acheminons ensemble vers le démantèlement de l'apartheid, il faut bien constater que nous n'en sommes pas encore au stade où nos frères sud-africains, noirs et blancs, ne douteront plus de leurs intentions réciproques

M. Phoofofo (Lesotho)

et où les Blancs cesseront d'avoir peur des Noirs. Chacun sait que l'apartheid profite de l'inimitié et de la peur et qu'il terrorise aussi bien ses victimes que ses maîtres.

L'Assemblée continue d'avoir pour responsabilité de veiller à ce que la lutte menée contre l'apartheid soit une lutte opposant ceux qui croient dans la liberté, la justice, la paix et l'égalité à ceux qui n'y croient pas, et non point une lutte entre Blancs et Noirs ou vice versa.

Toute démarche visant à trahir les buts et principes de la Déclaration de consensus serait immorale, politiquement irresponsable et inacceptable.

Quelles que soient les richesses économiques de l'Afrique du Sud, les traîtres et les pharisiens devraient bien comprendre que l'expérience prouve qu'une fois que les tambours de la liberté ont commencé à résonner, il n'est pas facile de les arrêter, et ce tant que l'objectif déclaré n'a pas été atteint.

Nous réaffirmons la position que nous avons exprimée à la reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale sur cette question, à savoir que jusqu'à ce qu'une attitude positive se fasse jour à travers tout le spectre politique de l'Afrique du Sud, les richesses économiques de la région - qui lui viennent de Dieu - ne devraient être la préoccupation d'aucun pays.\*

Seules des négociations positives et véritables - lesquelles n'ont pas encore eu lieu - permettront de définir la profondeur et le caractère irréversible du changement, changement que les gens honnêtes et réalistes dotés de raison et de conscience n'ont toujours pas constaté jusqu'à présent. Il faut établir une distinction entre les douleurs de l'enfantement conduisant à la naissance et la naissance proprement dite d'un produit, en l'occurrence l'Afrique du Sud post-apartheid démocratique, unie et non raciale, dont il faudrait veiller à ce que les ressources ne soient pas exploitées sans scrupule par des gens à l'appétit économique énorme qui, par leurs actes et leurs paroles, sont apparemment indifférents à la cause de la liberté, de la justice, de la paix, de l'égalité et de la liberté.

L'axe politique actuel Mandela-De Klerk mérite d'être félicité et encouragé. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement sud-africain actuel de continuer sérieusement à créer les conditions pouvant permettre à toutes les parties intéressées d'exercer leurs droits inaliénables, avec toutes les garanties liées à leurs droits fondamentaux de l'homme.

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Phoofolo (Lesotho)

Il ne serait pas seulement trompeur mais aussi malveillant d'affirmer que l'apartheid a disparu. L'apartheid a été et demeure le coeur du problème : d'où les démarches faites par tous les Sud-Africains qui chérissent les idéaux de démocratie et de saine gestion pour tous les Sud-Africains, quelles que soient leur race, leur couleur, leur croyance religieuse ou leur situation sociale, en faveur de négociations sur l'élimination de l'apartheid.

Alors que nous faisons les derniers pas vers une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique, qui se trouve être principalement et fondamentalement chrétienne dans sa dimension religieuse, laissons-nous guider par l'enseignement biblique : Bénis soient les affamés et les assoiffés de justice, car ils seront rassasiés. Conformément à cet enseignement biblique, et alors que nous apportons notre appui et notre coopération toujours bienveillants à tous ceux qui ont toujours résisté fermement aux injustices de l'apartheid, nous appelons cette coalition de nations à agir vigoureusement en faveur de l'obtention de cette satisfaction en continuant à s'identifier et à se joindre à tous ces hommes qui ont mené et mènent encore courageusement et vaillamment la dernière bataille de la longue guerre pour l'élimination de l'apartheid.

Nous comptons sur le triomphe de tous les dirigeants éclairés de l'Afrique du Sud, appuyés par cette coalition de nations, dans l'édification d'une nouvelle Afrique du Sud post-apartheid authentiquement démocratique.

M. SHUKLA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première occasion qui m'est donnée de prendre la parole à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, je commencerai en vous présentant mes félicitations personnelles. Vous avez dirigé les travaux de cette instance avec habileté et patience. Je vous souhaite tout le succès dans vos efforts. Il est tout à fait approprié que ma première intervention ici traite de la situation en Afrique du Sud, question à laquelle l'Inde a toujours attaché la plus grande importance.

J'aimerais à ce stade saisir l'occasion d'exprimer la satisfaction de ma délégation devant les contributions utiles faites par le Comité spécial contre l'apartheid, avec l'appui soutenu du Centre contre l'apartheid, à la lutte internationale contre le système inacceptable de l'apartheid.

M. Shukla (Inde)

En décembre dernier, l'Assemblée a adopté une Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. La Déclaration a encouragé la population d'Afrique du Sud dans ses efforts pour assurer une transition pacifique dans son pays grâce à l'éradication de l'apartheid et à l'établissement d'une société démocratique non raciale. Elle a défini les conditions nécessaires à la création d'un climat propice aux négociations et précise les directives pour les négociations de même que les principes fondamentaux sur lesquels doit reposer l'ordre constitutionnel de la nouvelle Afrique du Sud. La Déclaration a également recommandé un programme d'action et en a exigé le strict respect dans un réel esprit de consensus. L'importance de la Déclaration découle de son adoption par consensus. C'était la première fois que la communauté internationale coopérait en publiant de façon unanime une importante déclaration sur la question de l'apartheid. Elle envoyait un signal clair à Pretoria en affirmant que la nécessité d'éradiquer l'apartheid était une exigence internationalement acceptée.

Beaucoup de changements se sont produits dans le monde au cours de la dernière année. Les élans de coopération triomphent graduellement de la dynamique de l'affrontement. Les barrières entre les nations tombent. Les barrières entre les peuples, comme celles qu'érige l'apartheid, ne devraient-elles pas elles aussi être démantelées? Je crois que c'est bien ce qui devrait maintenant sous-tendre le consensus international renouvelé contre l'apartheid qui a produit la Déclaration de décembre dernier.

Le Mouvement des pays non alignés a été à l'avant-plan de la lutte contre l'apartheid. Le Fonds de résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA) mis sur pied par le Mouvement a constitué une mesure concrète en vue de fournir une aide à ceux qui subissaient le fardeau de l'apartheid. Nous sommes certains que le Mouvement continuera à exprimer sa solidarité avec les opprimés jusqu'à ce que le système d'apartheid soit démantelé et que cette solidarité sera renforcée par la communauté internationale grâce à son adhésion au programme d'action contenu dans la Déclaration consensuelle sur l'apartheid.

M. Shukla (Inde)

Le Gouvernement sud-africain, sentant peut-être les vents du changement et comprenant peut-être que l'apartheid est un anachronisme, a fait quelques pas dans la bonne direction au cours de l'année dernière. Il y a eu, par exemple, la libération de M. Nelson Mandela et d'autres mesures. Nous nous félicitons de ces événements. Les progrès auxquels nous assistons sont une conséquence directe de la résistance croissante de la population sud-africaine, ainsi que des pressions internationales qui ont amené le parti au pouvoir à Pretoria à se rendre compte que le système d'apartheid ne peut plus être maintenu et que des changements réels et irréversibles sont nécessaires pour mettre fin à l'isolement total du pays. Nous espérons, comme je l'ai dit précédemment, que même si la nouvelle souplesse de Pretoria est dictée par l'opportunisme, celui-ci verra bientôt les injustices et les iniquités inhérentes au système d'apartheid et oeuvrera sincèrement à son abolition. C'est dans ce contexte que l'Inde prend note de la déclaration du Gouvernement sud-africain sur son intention d'éradiquer l'apartheid et d'entamer des négociations sur une nouvelle constitution.

Les mesures de l'Afrique du Sud jusqu'ici, même si elles peuvent être considérées comme importantes, ne satisfont qu'à certaines des conditions énoncées dans la Déclaration des Nations Unies. Les mesures qui doivent être prises par le Gouvernement sud-africain pour la création d'un climat propice à des négociations sérieuses doivent encore être pleinement mises en oeuvre. Et cela est clairement indiqué dans le rapport annuel du Comité spécial contre l'apartheid, qui affirme à juste titre que, même si un processus de changement est en cours en Afrique du Sud, beaucoup reste encore à faire avant que l'apartheid ne soit éradiqué.

M. Shukla (Inde)

A ceux qui pensent que les changements intervenus en Afrique du Sud justifient un assouplissement des sanctions, il convient de demander : qu'en est-il des milliers de prisonniers politiques qui continuent à languir dans les prisons? Qu'en est-il des détenus, parmi lesquels un grand nombre d'enfants?

Malgré la levée des interdictions frappant des organisations politiques et la suppression de certaines restrictions, la libre activité politique est entravée par une pléthore de lois restrictives qui donnent aux autorités en place toute latitude pour limiter la liberté de rassemblement et interdire les réunions politiques. Bien que l'état d'urgence ait été levé, des lois répressives telles que l'International Security Act et le Public Safety Act sont toujours en vigueur, et les autorités n'ont aucun scrupule à les mettre en application. Les structures institutionnelles de l'apartheid sont encore si solides que des lois appelées Group areas Act, Lands Act, Population Registration Act, Constitution Act établissant un parlement tricamériste de discrimination raciale, et Homeland Citizenship Act demeurent intactes. Elles continuent de diviser la nation et prolongent les souffrances d'un grand nombre au bénéfice de quelques-uns.

Les entretiens entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress ont abouti à quelques résultats positifs. Nous espérons sincèrement que toutes les parties s'engageront dans un dialogue constructif afin que les négociations pour l'instauration d'une nouvelle constitution non raciale puissent commencer dans les plus brefs délais. Pour l'heure, cependant, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la conclusion du Secrétaire général selon laquelle le processus de changement en est encore à ses débuts et un long chemin reste à parcourir.

Le Gouvernement sud-africain doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter des discussions politiques libres afin de permettre à la population d'Afrique du Sud de participer au processus de restructuration du pays. Il lui faut également démanteler ce qui reste des piliers de l'apartheid.

Outre l'action à entreprendre sur le plan législatif, il est urgent de redresser les graves injustices socio-économiques provoquées par le régime de l'apartheid. La confiance mutuelle devrait se substituer aux actuels préjugés

M. Shukla (Inde)

raciaux. Il s'agit là d'une tâche prioritaire pour que le pays s'oriente, grâce à une transition pacifique et négociée, vers une démocratie moderne.

La majorité de la population sud-africaine est depuis longtemps attachée au changement pacifique, voie qu'elle préfère à toute autre. C'est seulement à partir du moment où les modes licites d'expression oppositionnelle à la politique d'apartheid ont été interdits qu'elle a choisi de rejeter ces lois injustes. La décision de l'ANC de suspendre toute action armée démontre, une fois de encore, sa détermination à s'engager vers une solution politique pacifique. Ce geste témoigne de sa hauteur de vue, de sa patience et de sa bonne foi. Le Gouvernement sud-africain doit adopter la même attitude et s'orienter rapidement vers un règlement négocié comme la Déclaration des Nations Unies le demande.

La violence qui sévit toujours en différentes parties de l'Afrique du Sud est source de grave préoccupation. Selon certaines estimations, jusqu'en septembre dernier, plus de 4 000 personnes avaient été tuées au Natal. Ces derniers mois, la violence s'est également étendue hors de cette province. Les pratiques et la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain sont, sans conteste, la cause première de cette violence. L'apartheid, nul ne l'ignore, engendre la violence. Il divise les peuples; il est source de haine et de cruauté et ne peut être alimenté que par l'oppression et la violence. Les actions des forces de sécurité, outre celles de groupes de vigiles et d'extrémistes de droite, demeurent largement incontrôlées.

La violence qui se perpétue a empêché les organisations politiques de reconstruire efficacement leurs structures, ce qui constitue une grave entrave à une activité politique libre. Si elle ne pouvait être contrôlée la violence menacerait sérieusement le fragile processus de changement en cours. Il est évident que le Gouvernement sud-africain n'a, jusqu'à présent, pas fait grand-chose pour mettre fin à cette situation. En fait, dans bien des cas, ces actes n'ont fait que l'exacerber.

Si le Gouvernement est sincère lorsqu'il proclame vouloir démanteler l'apartheid et apporter un changement pacifique, il doit contrôler les forces qui agissent grâce aux structures de l'apartheid et qui demeurent opposées à l'actuel processus de changement. Il doit faire la preuve de son respect de la vie humaine et prendre des mesures urgentes pour s'acquitter de ses responsabilités, mettre fin aux massacres et restaurer une situation normale. Il doit créer un climat de paix

M. Shukla (Inde)

exempt de toute violence afin que la population puisse s'engager librement dans une activité politique à la suite du processus de changement négocié. Aux prises avec de graves difficultés, le peuple de l'Afrique du Sud a fait preuve d'une persévérance remarquable. Malgré les mesures répressives de la police et les activités provocatrices des groupes de vigiles, il n'a pas fléchi dans sa lutte pour la liberté et l'égalité. Les problèmes auxquels il doit faire face - et ceux causés par les éléments qui tentent désespérément de saper le processus de changement ne sont pas les moindres - sont multiples. Pour l'heure, la population d'Afrique du Sud doit tout faire pour mettre fin au cycle de la violence qui s'est abattu sur le pays et forger l'unité - unité d'objectifs et de solutions - afin de se débarrasser du régime de l'apartheid. Toutes les forces démocratiques devraient s'unir pour participer au processus de négociation, accélérer l'élan du changement pacifique et contribuer à la création d'une Afrique du Sud appartenant réellement à tous. A cet égard, nous nous félicitons de la réunion récente des groupes rivaux dans le but de forger un front uni afin de lutter pour la liberté et l'égalité.

Il appartient à la communauté internationale de faire en sorte que le processus enclenché soit mené jusqu'à sa conclusion logique. Les changements intervenus sont dus avant tout à la lutte courageuse menée par la population de l'Afrique du Sud. En même temps, ces événements démontrent l'efficacité de la pression internationale et le poids de l'opinion publique mondiale sur le Gouvernement sud-africain. Il y a encore beaucoup à faire et l'élan acquis au prix de grandes difficultés ne doit pas se ralentir alors que le succès est en vue après bien des années d'attente. Il faut donc continuer à faire preuve de vigilance et de prudence. La pression internationale doit rester ferme tant que l'apartheid n'aura pas été complètement aboli. A cette étape cruciale, l'appui international à ceux qui, en Afrique du Sud, sont favorables à un changement pacifique, ne doit pas faiblir.

La Déclaration des Nations Unies, adoptée par consensus en décembre dernier, dispose que les mesures actuelles contre l'Afrique du Sud ne doivent pas se relâcher tant qu'il n'y aura pas de preuves manifestes de changements profonds et irréversibles. Ce consensus doit être préservé. La communauté internationale doit maintenir cette unité et continuer d'agir de concert pour permettre l'abolition rapide et définitive de l'apartheid.

M. Shukla (Inde)

D'autres aspects de la nouvelle Afrique du Sud méritent également d'être examinés. Un grand nombre de prisonniers politiques seront - nous l'espérons - remis en liberté en temps voulu. De nombreux réfugiés sud-africains et exilés politiques devraient retourner dans leur pays. Toutes ces personnes devront être réinstallées. Il faut donc que la communauté internationale fournisse toute l'aide possible à cette fin et qu'elle permette aux organisations politiques autrefois interdites de reprendre pleinement leurs activités dans le pays.

L'Inde demeure pleinement attachée à la juste cause de la population opprimée d'Afrique du Sud et, dans cet esprit, nous continuons de lui fournir l'appui moral et matériel dans son combat. Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre solidarité avec le peuple sud-africain dans sa lutte pour l'élimination complète de l'apartheid et l'instauration d'un gouvernement par la majorité sur la base du suffrage universel égal, d'une liste électorale non raciale et d'un scrutin secret, dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée.

Au début de cette année nous avons eu le privilège de recevoir Nelson Mandela en Inde et de lui décerner notre plus haute récompense civile, le Bharat Ratna, en reconnaissance de ses services rendus à l'humanité et des liens étroits qui unissent les peuples de nos deux nations. Sa présence en Inde a symbolisé notre attachement à la cause du peuple sud-africain, une cause qui, j'en suis convaincu, sera appuyée et fructifiée par les nations du monde de concert.

M. AUGUSTE (Haïti) : Jamais dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies un système politique n'a été l'objet de tant de condamnations.

Dès le début, la voix de mon pays s'est fait entendre pour stigmatiser l'apartheid. Il n'en pouvait être autrement : l'expérience haïtienne s'était réalisée, au XVIIIe siècle, dans un contexte presque similaire. Aussi, pour avoir brisé dans le Nouveau Monde l'hégémonie politique des têtes couronnées de l'Europe, en proclamant son indépendance le 1er janvier 1804, Haïti s'était mise au service de la liberté, des droits de l'homme et des opprimés. Toutes les formes d'exclusivisme préjudiciable à l'unité de l'espèce et à la solidarité humaine lui étaient en horreur. C'est là le fil conducteur de son action. De Jean Jacques Dessalines, fondateur de la nation, qui souhaitait voler au secours de ses frères enchaînés, à notre engagement sans défaillance aujourd'hui au sein des Nations Unies en faveur des victimes de l'apartheid, la continuité historique n'a jamais été prise à défaut. Ce serait forfaire à cette tradition si je ne mêlais

M. Auguste (Haïti)

ma voix à toutes celles qui s'élèvent en cette enceinte pour mettre définitivement au ban de l'histoire cette survivance anachronique qui dégrade l'humanité.

Nous nous garderons de retracer la genèse de cette longue bataille, sans fin, au cours de laquelle la barbarie présente mille visages. Toutefois des repères géographiques demeurent associés dans la conscience des hommes bouleversés aux ravages inhumains du racisme. Sharpeville ... Soweto "comme le son vibre à l'infini dans l'espace et le temps". Et des fosses communes de l'anonymat se détachent des noms qui refusent de mourir, tel celui de Steve Biko.

Pour tout dire, en peu de mots, le peuple noir de l'Afrique du Sud a eu ses bouchers et ses bûchers. Son holocauste a atteint le comble de l'horreur et se poursuit encore de nos jours. La répétition quotidienne du crime tend-elle à le banaliser?

La note de consolation viendra des Nations Unies. Le monde qui a longtemps tourné son regard ailleurs finira par réagir. A l'escalade de la violence, la communauté internationale répondra par une batterie de résolutions. A la force brute, déchaînée contre toute une race, sera opposée la force du droit.

Quelques dates décisives méritent d'être signalées en passant : la réunion du Conseil de sécurité, en 1960, à la suite du massacre de Sharpeville; la création, en 1962, du Comité spécial contre l'apartheid; l'institution, en 1963, d'un embargo volontaire sur les armes destinées à l'Afrique du Sud; le renforcement par le Conseil de sécurité, en 1970, de l'embargo sur les armes couplé avec l'interdiction de tout investissement ou assistance technique, de toute autre forme de coopération économique avec le régime de Pretoria; ... la reconnaissance par le Conseil de sécurité, en 1972, de la légitimité de la lutte contre l'apartheid.

A partir de cette date, le Conseil et l'Assemblée rivalisent d'ingéniosité dans l'élaboration des mesures destinées à isoler l'Afrique du Sud, pour aboutir, en 1981, au cours de la Conférence internationale tenue à Paris au mois de mai, à l'invocation du fameux Chapitre VI de la Charte. Au fil des ans et des résolutions, l'imposition des sanctions contre le régime raciste devient finalement une réalité. L'apartheid est décrété crime contre l'humanité par l'Assemblée et son élimination complète est une condition sine qua non à la levée de l'excommunication qui frappe l'Afrique du Sud. L'étau se resserre mais Pretoria ne lâche pas prise. L'obstination des tenants de l'apartheid paraît même incontournable, mettant à rude épreuve la patience des défenseurs du droit et de la Charte.

M. Auguste (Haïti)

Parallèlement à toutes les délibérations, consultations, interventions que reflètent les documents des Nations Unies, le vaillant peuple de l'Afrique du Sud, qui a toujours pris ses destinées en main, continue sa lutte. La liberté est à conquérir. Le chemin qui y conduit va des manifestations de protestation ou de grève, des actes de défiance et de désobéissance civile à la lutte armée. Ce peuple en armes réinvente, au prix de sacrifices inouïs, son histoire dont chaque page est écrite avec le sang de ses martyrs. Gloire lui soit à jamais rendue pour son courage, sa persévérance et sa farouche détermination de résister à ses oppresseurs!

Le relevé des engagements serait incomplet si mention n'était faite des organisations non gouvernementales, des associations, des groupes divers qui, aux quatre coins du monde, sur les campus universitaires, dans les temples et les églises, dénoncent la politique raciste de Pretoria et les collusions et complicités qui, en sous-main, la soutiennent.

Ma délégation s'incline devant leurs initiatives intelligentes, ingénieuses et fermes destinées à maintenir vivaces devant la conscience de leurs communautés respectives les forfaits de l'apartheid.

Que dire du Comité spécial contre l'apartheid, qui a toujours encouragé et soutenu leur action? C'est avec le Centre contre l'apartheid l'instrument clef, dans la lutte contre ce fléau. Partout où l'on se dresse pour condamner le racisme de l'Afrique du Sud il est présent, organisant, patronnant des séminaires, des conférences, des ateliers de travail, assistant, dans la mesure de ses moyens, les mouvements anti-apartheid à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud. C'est grâce à ses démarches incessantes que le boycottage de l'apartheid a été renforcé dans de nombreux domaines de l'activité humaine, en particulier dans celui de la culture et des sports. Son rapport (A/45/22), en date du 21 novembre 1990, signale, entre autres, la position réitérée du Comité international olympique que l'apartheid doit être éliminé avant que la réadmission de ce pays puisse être considérée. Celle de la Conférence internationale du cricket va dans le même sens. Et, à la quatrième Conférence internationale contre l'apartheid dans les sports, tenue à Stockholm du 4 au 6 septembre 1990, la Déclaration adoptée à cette occasion maintient la continuation du boycottage jusqu'à ce que les représentants authentiques du peuple de l'Afrique du Sud jugent le processus de transition en cours profond et irréversible et sollicitent formellement la levée des sanctions.

M. Auguste (Hsiti)

Le processus de transition auquel on se réfère généralement quand on parle de la situation en cours en Afrique du Sud est-il bien enclenché? Est-il irréversiblement engagé? Seul l'avenir le dira. Toutefois, on doit en convenir, le ciel qui était jusqu'à une date récente lourd comme l'enfer de Dante commence à s'éclaircir. La levée de l'état d'urgence et celle des interdictions frappant l'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et les autres organisations politiques inaugurent une ère de détente qui atteint son point culminant dans la libération, le 11 février 1990, du prisonnier des prisonniers, Nelson Mandela, incarnation suprême du refus absolu. Le mois suivant, la Namibie accède à l'indépendance. L'atmosphère semble conduire au dialogue et à la négociation, à l'aménagement d'un nouvel espace politique, comme l'envisage d'ailleurs la "Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique du Sud", adoptée en décembre 1989 par l'Assemblée générale, à sa seizième session extraordinaire. Un accord est même intervenu sur la question de la libération des prisonniers politiques à Grote Schuur, du 2 au 6 mai 1990, et le Pretoria Minute du 6 août de cette année, consigne, entre autres choses, une concession majeure : la suspension de la lutte armée par l'ANC.

Perspectives prometteuses, s'il en est, d'un règlement négocié du conflit sud-africain. Mais l'horizon va s'obscurcir de nouveau avec la violence débridée qui fait irruption dans un grand nombre de townships, opposant les Noirs les uns aux autres et laissant à la police la liberté d'une répression abusive et partisane.

Si la main qui se cache derrière cette recrudescence d'affrontements au sein des communautés noires ne peut être identifiée avec certitude, les mobiles de cette stratégie, aussi vieille que le monde, ne font aucun doute : diviser pour régner ou affaiblir un interlocuteur de poids pour pouvoir s'imposer.

Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de vues spéculatives. Les forces de sécurité déployées dans les régions en effervescence se sont montrées si peu correctes que le Gouvernement sud-africain a dû désigner des commissions indépendantes pour enquêter sur leur comportement provocateur. Le Secrétaire général signale dans le document A/45/550, du 27 septembre 1990, que

M. Auguste (Haïti)

"La Harms Commission enquête actuellement sur des accusations selon lesquelles les forces de défense sud-africaines auraient envoyé des commandos contre des opposants à l'apartheid à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud. De son côté", [poursuit le rapport] "la Commission Hiemstra étudie des allégations selon lesquelles le Conseil municipal de Johannesburg aurait dirigé un réseau d'indicateurs pour contrer des opposants à l'apartheid." (A/45/550, par. 6).

Il est encore relaté dans ce même document que, le 1er septembre 1990, une commission dirigée par le juge Goldstone a publié son rapport, qui critique sévèrement les interventions incontrôlées et violentes des forces de police face aux troubles qui ont secoué Sekobeng en mars 1990, ainsi que les actes de violence commis plus récemment dans des townships à l'est et à l'ouest de Johannesburg, qui se sont soldés par plus de 500 morts et des centaines de blessés.

Plus troublante encore est la recrudescence des déclarations et actions fascistes de l'extrême-droite sud-africaine qui ne se gêne pas pour annoncer, au cours d'une manifestation autour du Voortrekker monument, son projet de former à Pretoria une armée de 30 000 hommes en vue de "protéger la propriété, les femmes et les enfants des Blancs contre les Noirs". La violence est prêchée ouvertement et, au besoin, mise en pratique. Qu'on parcoure, pour s'en convaincre, le rapport du Comité spécial contre l'apartheid du 6 novembre 1990, qui fourmille de détails à ce sujet!

Outre ces développements, pour le moins inquiétants, de nature à mettre en cause le processus de transition en cours, l'on est encore plus préoccupé de constater que les structures institutionnelles de l'apartheid n'ont été qu'effleurées par le vent de la réforme. Le Population Registration Act définissant les Sud-Africains à leur naissance en termes de race; le Native Land Act de 1913 consacrant le principe de la ségrégation territoriale; le Group Areas Act de 1950 en vertu duquel des considérations strictement raciales déterminent l'affectation d'une zone pour la résidence, l'éducation ou le développement industriel, tous ces "piliers de l'apartheid" continuent, selon les termes du rapport du Secrétaire général, "de peser lourdement sur l'existence quotidienne de la majorité noire d'Afrique du Sud" (ibid., par. 8).

M. Auguste (Haïti)

De fait, tandis que le Gouvernement libère des prisonniers, la survivance des mesures et des règlements discriminatoires facilite en même temps de nouvelles rafles politiques et pose de nombreuses limites aux manifestations de la volonté populaire dans les communautés noires. En définitive, les indicateurs sociopolitiques n'offrent pas tous des signes positifs. Dans ces conditions, la communauté internationale doit se tenir sur ses gardes. Aucune relâche dans les sanctions ne doit être considérée contrairement à ce que préconisent certaines voix intéressées, plus préoccupées de voir leur pays reconquérir leur position sur le marché sud-africain ou de faire avancer de juteuses affaires que de concourir au respect des droits de l'homme et à l'imposition de la Charte des Nations Unies. L'application de ses principes ne saurait être en aucun cas sélective et encore moins s'accommoder de parti pris. Et surtout qu'on ne perde pas de vue que la libéralisation au ralenti qui se réalise maintenant l'a été à la faveur de la convergence des pressions venues du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, du secteur public aussi bien que du secteur privé, verticales et horizontales à la fois. La conjugaison de la lutte armée, de la révolte intérieure, de la mobilisation à l'échelle internationale et de la politique de sanctions des Nations Unies y a contribué. C'est un ensemble déterminant d'efficacité concurrente. La neutralisation, en sus de la lutte armée, de tout autre de ses éléments ne peut qu'affaiblir son impact et retarder l'avènement d'une société démocratique, non raciale et unie.

Ma délégation fait donc siennes les recommandations adoptées par les ministres des affaires étrangères des Etats de première ligne et des pays nordiques à leur troisième réunion à Oslo, les 13 et 14 mai 1990, consignées dans le rapport du Secrétaire général, visant notamment à maintenir

"... les pressions exercées sur le Gouvernement sud-africain, y compris les sanctions économiques en vigueur, tant que des changements profonds et irréversibles menant à l'élimination de l'apartheid n'auront pas eu lieu;"  
[A/45/637, par. 9, al. a)]

Le maintien également de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud et, en outre, le renforcement du programme de mobilisation de la communauté internationale contre l'apartheid, notamment par des programmes de radio destinés à tous les pays qui méritent d'être sensibilisés davantage sur cette question.

La lutte doit être menée sans trêve, sans défaillance et sur tous les fronts jusqu'à l'éradication complète du complexe militaro-psychique de l'apartheid.

M. OKEYO (Kenya) (interprétation de l'anglais) : La scène politique internationale continue de subir une évolution positive et encourageante dans la recherche d'une solution pacifique aux conflits régionaux et globaux. Les quelques dernières années ont été témoin de la solution de différends et conflits de longue date, et beaucoup de ces progrès sont dus à un optimisme renouvelé et à la foi dans la pertinence et le rôle des Nations Unies. Cette organisation, dont le principe fondamental est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'est constamment efforcée de prouver la supériorité des négociations et de la médiation sur l'affrontement dans le déroulement des relations internationales. Le fait qu'à l'échelle mondiale ce processus soit de plus en plus accepté est dû en grande partie à la direction efficace et remarquable du Secrétaire général actuel de notre organisation.

En dépit des progrès enregistrés par les Nations Unies l'an dernier ou aux environs de cette période, l'apartheid reste toujours un crime contre l'humanité. Les piliers sur lesquels l'apartheid a été fondé sont toujours intacts. Pour citer M. Mandela :

"L'histoire de l'humanité restera entachée à tout jamais par le fait même qu'un crime comme l'apartheid ait pu être commis. Les générations futures ne manqueront certainement pas de se demander comment un tel système a pu s'instaurer après l'adoption d'une déclaration universelle des droits de l'homme.

Le fait qu'il nous a fallu tant de temps pour nous dresser et dire : 'Cela suffit!' restera à jamais une accusation et une question brûlante pour tous les hommes et toutes les femmes de conscience." (A/44/960, p. 105)

Malgré certains changements politiques qui se sont produits dernièrement en Afrique du Sud, de nombreuses formes de discrimination raciale existent encore. Les lois et politiques de l'apartheid sont toujours en vigueur. La discrimination et la ségrégation raciales, sanctionnées par la loi, continuent d'être largement pratiquées. Par exemple, le Group Areas Act de 1950, qui a divisé les Sud-Africains en trois groupes - Blancs, autochtones et de couleur - est toujours appliqué. Le Bantu Homeland Citizenship Act de 1970, en vertu duquel tout Noir sud-africain, indépendamment de l'endroit où il réside en fait, est citoyen de l'un des homelands, ce qui l'empêche de participer effectivement à la politique et à l'économie, est toujours en vigueur. De nombreuses installations publiques de base

M. Okeyo (Kenya)

telles que les écoles, les logements, les arrêts de bus, les moyens de transport, et beaucoup d'autres, continuent de faire l'objet de la ségrégation en dépit des changements superficiels qui ont été entrepris par le régime raciste. La majorité des Sud-Africains noirs est encore privée de son droit de vote. Il est donc tout à fait clair que le système de l'apartheid est toujours en place.

La conclusion de ces observations nous semble claire. Rien de ce qui est arrivé en Afrique du Sud n'appelle une révision des positions que cette organisation a adoptées par le passé dans sa lutte contre l'apartheid.

C'est pourquoi la délégation du Kenya demande instamment qu'on ne relâche aucunement les mesures actuelles. Les sanctions qui ont été imposées par les Nations Unies et individuellement par des gouvernements doivent rester en place. Les Nations Unies doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir l'unité réalisée lorsqu'elles ont adopté la Déclaration sur l'Afrique du Sud au cours d'une session extraordinaire, en décembre dernier.\*

---

\* M. Silovic (Yougoslavie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Okeyo (Kenya)

Telle est toujours la position du Kenya, ainsi que l'a déclaré le Président Daniel Arap Moi, lorsqu'il a dit catégoriquement que le Kenya ne lèverait pas les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud tant que la communauté internationale n'aurait pas convenu de le faire.

La politique odieuse d'apartheid est la source principale du conflit en cours en Afrique du Sud. L'apartheid représente une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. A partir de 1986, quelques réformes mineures ont été apportées, dans une atmosphère de violence et de répression constantes. Par exemple, les Pass Laws ont été abolies; Nelson Mandela et quelques détenus politiques ont été libérés des prisons; les partis politiques ont été légalisés et le régime blanc a accepté de négocier avec l'African National Congress (ANC) à propos des changements. Néanmoins, ces changements sont loin de répondre aux espérances de la majorité qui a eu à souffrir des atrocités de l'apartheid dans le passé.

Les changements doivent être accélérés; le Gouvernement de l'Afrique du Sud doit agir vite; demain, il se peut qu'il soit trop tard. Le peuple de l'Afrique du Sud aspire au changement, au changement démocratique, qui lui permettra de réaliser son potentiel. Il aspire également à la jouissance des droits de l'homme, à la dignité, au respect, à l'intégrité et au droit de choisir son propre destin.

Ma délégation est convaincue qu'il serait prématuré de relâcher les sanctions à ce stade, car cela pourrait être interprété de façon erronée et risquerait de faire échouer le processus menant aux négociations, qui a à peine été entamé. Comme il est dit dans la Déclaration de Harare, les sanctions et autres pressions contre le régime d'apartheid doivent être maintenues tant qu'il n'existera pas de preuves manifestes de changements profonds et irréversibles et qu'une société unie, non raciale et démocratique n'aura pas été créée en Afrique du Sud.

Il est cependant regrettable que le processus de démantèlement du système d'apartheid semble être menacé par une recrudescence de violence entre les organisations noires rivales en Afrique du Sud. Cet état de choses ne peut que détourner l'attention de la lutte principale contre l'ennemi commun. La violence qui a déchiré la population des townships doit être réglée par les dirigeants noirs unis pour atteindre le but poursuivi et résolu dans leur engagement pour réaliser la nouvelle Afrique du Sud que nous appelons tous de nos vœux.

La nouvelle Afrique du Sud ne peut naître dans les effusions et les mares de sang innocent versé par les armes cruelles du tribalisme, des factions politiques

M. Okeyo (Kenya)

et du banditisme. Ma délégation salue les efforts déployés pour régler ces problèmes. Le Kenya voudrait féliciter ceux qui soutiennent ces efforts et leur demander encore de les intensifier. Le Kenya se félicite également de la récente levée de l'état d'urgence dans la province du Natal. Cette initiative contribuera grandement à compléter les efforts en vue de résoudre les luttes intercommunales qui ont exacerbé la situation dans ce pays.

Avant de conclure ma déclaration dans le présent débat, ma délégation voudrait réitérer ce qui suit : premièrement, seules les sanctions continueront de faire l'office de catalyseur et donneront l'élan nécessaire aux futures négociations sur l'avenir de l'Afrique du Sud; deuxièmement, le Gouvernement de l'Afrique du Sud doit immédiatement rapporter les lois telles que le Population Registration Act, le Land Act, le Group Areas Act et le Bantu Education Act, le système parlementaire tricaméral et autres mesures discriminatoires en vigueur en Afrique du Sud; troisièmement, toutes les forces progressistes et démocratiques en Afrique du Sud doivent agir sans tarder pour mettre fin à la violence qui menace de faire dérailler la campagne pour l'élimination totale de l'apartheid; et quatrièmement, en éliminant l'apartheid, l'Afrique du Sud blanche assurera en fait son propre avenir dans la nation démocratique que l'Afrique du Sud doit devenir.

M. XU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : Pendant de nombreuses années, la question de la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud a été l'un des points principaux de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cette année, les débats sur ce point de l'ordre du jour se déroulent dans une nouvelle situation.

Premièrement, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la situation en Afrique australe a connu des changements positifs. Le peuple namibien, après une lutte prolongée, a finalement obtenu son indépendance, et la Namibie est devenue un Etat Membre des Nations Unies. C'est là un événement historique; il a exercé et continuera d'exercer des effets positifs sur la paix et la stabilité en Afrique.

Deuxièmement, à sa session extraordinaire de l'année dernière, l'Assemblée générale a adopté par consensus la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui arrêtaient les principes, le Programme d'action et les Directives du processus de négociation à suivre pour arriver à un règlement politique de la question sud-africaine. Le 1er juillet 1990,

M. Yu Mengjia (Chine)

le Secrétaire général soumettait un rapport sur l'application de la Déclaration. En septembre, l'Assemblée générale adoptait par consensus une résolution sur l'application de la Déclaration et demandait la mise en oeuvre immédiate de toutes ses dispositions. Tout ceci jouera un rôle important dans le règlement de la question sud-africaine.

La délégation chinoise attache une grande importance aux délibérations de l'Assemblée générale sur ce point de son ordre du jour. En septembre de cette année, la délégation chinoise a fait une déclaration lors de la reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid en Afrique du Sud adoptée l'an dernier. Aujourd'hui, je voudrais à nouveau préciser notre position.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Yu Mengjia (Chine)

La politique d'apartheid suivie depuis longtemps par le Gouvernement sud-africain, a infligé des souffrances indicibles aux vastes masses de populations noires en Afrique du Sud et a été vigoureusement condamnée et rejetée par la communauté internationale. Pour démanteler le système d'apartheid, le peuple sud-africain a mené une lutte inlassable et les Nations Unies ont également apporté une contribution importante. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, les autorités sud-africaines, répondant aux pressions intérieures et extérieures, ont adopté, sur le plan national, un certain nombre de mesures positives. Nous nous en félicitons et espérons que les changements survenus en Afrique du Sud aboutiront à l'élimination définitive du système d'apartheid. Comme il est dit dans la Déclaration adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale :

"Nous encourageons donc les Sud-Africains à joindre leurs efforts, dans le cadre de leur lutte légitime, pour négocier l'élimination de l'apartheid et à convenir de toutes les mesures nécessaires pour transformer leur pays en une démocratie non raciale. Nous appuyons la position de la majorité de la population sud-africaine selon laquelle ce sont ces objectifs et non la révision ou la réforme du système d'apartheid qui devraient constituer l'enjeu des négociations." (A/RES/S-16/L, par.2)

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, nous devons encore accomplir de lourdes tâches et déployer de grands efforts. Les autorités sud-africaines doivent abolir le système d'apartheid en menant des négociations sur le plan politique et éliminer les fléaux tels que les troubles et l'injustice sociale engendrés par la persistance du système d'apartheid.

Ce n'est qu'en éliminant totalement le système d'apartheid et en créant une nouvelle Afrique du Sud unifiée, démocratique et où régnera l'égalité, que l'on pourra régler les questions d'Afrique du Sud et d'Afrique australe. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra faire régner la paix et la stabilité en Afrique du Sud et en Afrique australe. Actuellement, bien que certains événements positifs se soient produits en Afrique du Sud, il n'y a pas eu de changements fondamentaux. Comme le Secrétaire générale le souligne dans l'introduction à son rapport, les autorités sud-africaines doivent encore prendre d'autres mesures importantes. Dans ces conditions, la communauté internationale doit continuer de faire pression sur les autorités sud-africaines, apporter un appui substantiel à la population sud-africaine dans sa lutte contre le système d'apartheid et prier instamment les autorités sud-africaines de tenir sincèrement leurs promesses et de prendre aussi rapidement que possible des mesures pratiques pour éliminer le système d'apartheid.

M. Yu Mengjia (Chine)

La résolution de l'Assemblée générale adoptée en septembre dernier invitait la communauté internationale à ne pas relâcher les mesures déjà prises pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles. La communauté internationale doit continuer de faire son possible pour que ces changements profonds et irréversibles se produisent et pour que le système d'apartheid disparaisse définitivement.

La Chine a toujours suivi de près l'évolution et les changements en Afrique australe; elle a toujours rejeté et condamné le système d'apartheid du Gouvernement sud-africain, et a appuyé la population sud-africaine dans sa juste lutte. Que ce soit aux Nations Unies ou dans d'autres organisations mondiales, la Chine a toujours défendu la justice, les intérêts fondamentaux de l'immense population noire en Afrique du Sud et a appuyé les propositions raisonnables des pays africains au sujet du règlement de la question sud-africaine. Nous félicitons l'African National Congress, le Pan Africanist Congress et les autres organisations anti-apartheid en Afrique du Sud de leurs efforts dans cette lutte. Nous sommes reconnaissants aux pays africains et, en particulier, aux pays africains de première ligne de continuer à faire des efforts pour régler la question sud-africaine. Dans la situation internationale changeante actuelle, la Chine continuera, comme toujours, d'appuyer indéfectiblement le peuple sud-africain dans la lutte qu'il mène pour éliminer le système d'apartheid.

M. ERDENECHULUUN (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : Une année s'est écoulée depuis l'adoption, lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, et nous sommes invités à faire le bilan des acquis et à envisager de nouvelles mesures pour donner une impulsion aux efforts de la communauté internationale dans la lutte qu'elle mène contre cette politique et ces pratiques inhumaines.

La Déclaration adoptée par consensus montre clairement que la communauté internationale est fermement décidée à mettre rapidement fin au système d'apartheid par des moyens pacifiques. C'est là un phénomène nouveau dû à l'évolution historique de la situation internationale, et il facilitera le passage vers une ère nouvelle.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

La Déclaration souligne les conditions fondamentales indispensables pour créer un climat propice à l'élimination pacifique de l'apartheid et à la transition de l'Afrique du Sud vers une société pacifique, démocratique et non raciale. A cette fin, la Déclaration invite le Gouvernement sud-africain à prendre un certain nombre de mesures spécifiques, comme notamment la libération de tous les prisonniers politiques, la levée de toutes les interdictions et restrictions frappant les organisations proscrites ou restreintes, la cessation de tous les procès et exécutions politiques, la levée de l'état d'urgence et, enfin, et ce n'est pas le moins important, l'abrogation de toutes les lois répressives. Ces mesures sont considérées comme des conditions préalables indispensables à la mise en train de négociations entre le Gouvernement et les forces représentant la volonté démocratique et déterminée du peuple sud-africain, en particulier l'African National Congress.

Au cours de l'année écoulée, bon nombre de faits nouveaux importants se sont produits en Afrique australe et en Afrique du Sud. Le souffle rafraîchissant des grands changements fort heureusement est aussi passé sur cette région. La Namibie a accédé à l'indépendance. Ainsi la dernière enclave hideuse du colonialisme a été éliminée de la terre d'Afrique. Nous sommes certains que les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple namibiens pour édifier une société libre et démocratique auront des répercussions importantes et favoriseront la lutte menée pour éliminer le système d'apartheid en Afrique du Sud.

En Afrique du Sud même, des événements et des changements encourageants, qui auraient été impensables il y a quelques années encore, sont en cours. A cet égard, nous nous félicitons de ce que l'African National Congress et le Gouvernement sud-africain aient entamé des pourparlers auxquels nous attachons une grande importance. Nous sommes convaincus que ces pourparlers contribueront à créer un bon point de départ, et ce qui est plus important encore, un climat de crédibilité et de confiance indispensable à des négociations utiles et, espérons-le, fructueuses. Nous partageons donc l'opinion selon laquelle ces pourparlers représentent un point de départ ouvrant la voie à l'élimination pacifique du système d'apartheid.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Nous nous félicitons également des mesures encourageantes prises par le Gouvernement sud-africain du Président De Klerk, qui faciliteront le processus de négociation sur l'avenir politique de l'Afrique du Sud. L'interdit qui frappait l'African National Congress et d'autres organisations politiques a été levé et de nombreux prisonniers politiques ont été libérés, y compris Nelson Mandela, ce grand fils de l'Afrique, que nous avons eu l'honneur de saluer ici, dans cette salle en juin dernier.

M. Erderechuluun (Mongolie)

Ma délégation fait sienne l'opinion selon laquelle le processus positif en Afrique du Sud est à ses fragiles débuts et fait face à de nombreux défis et difficultés. Nous tenons à souligner que les mesures prises par le Gouvernement sud-africain ne sont pas suffisantes en profondeur pour briser les chaînes de l'apartheid qui sont encore en place. Les obstacles au démantèlement complet de l'apartheid sont toujours là, sanctifiés par les lois et règlements discriminatoires et répressifs.

Compte tenu de cela, il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour mettre pleinement en œuvre les conditions prévues dans la Déclaration de décembre 1989. Ici je voudrais mentionner le rapport que le Secrétaire général a présenté à la reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, dans lequel il déclare que sur cinq mesures exigées du Gouvernement sud-africain au titre de la Déclaration, une seule relative à la levée de l'interdiction des partis et mouvements politiques a été pleinement mise en œuvre.

Malheureusement, la situation ne semble pas avoir beaucoup changé depuis lors. Pour citer un exemple, les autorités sud-africaines continuent de faire obstacle au retour de tous les prisonniers et exilés politiques en Afrique du Sud et à entraver leur participation aux activités politiques dans le pays. C'est une affaire grave qui montre que les autorités sud-africaines continuent d'être récalcitrantes et d'atormoyer pour renforcer le processus de fusion et le rendre définitif et irréversible. Les activités politiques ne sont pas encore pleinement libres et les graves problèmes sociaux et économiques que la population noire connaît n'ont pas encore été traités sérieusement.

En bref, nous sommes encore bien loin d'avoir atteint les objectifs fondamentaux de la Déclaration, y compris ceux qui sont énoncés au huitième paragraphe relatif aux mécanismes de rédaction d'une constitution, sans parler de l'élaboration des principes de cet instrument. A cet égard, nous partageons la préoccupation de la communauté internationale et de nos amis africains en particulier.

Le peuple mongol partage l'inquiétude et l'anxiété de la communauté internationale devant la fréquence de la violence dans les townships noirs d'Afrique du Sud. Cette situation regrettable fait obstacle au processus de réforme et ne fait que servir les objectifs des forces qui cherchent à empêcher le progrès.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Ma délégation s'élève contre l'action des forces de sécurité africaines qui auraient cherché secrètement à provoquer l'agitation. A cet égard, nous demandons aux autorités sud-africaines d'adopter immédiatement des mesures efficaces pour mettre un terme à ces opérations sanglantes et veiller à l'impartialité de la police et des forces de sécurité. D'autre part, j'affirme humblement qu'une modération mutuelle, un esprit d'accommodement, ainsi que la solidarité et la coopération de tous les mouvements démocratiques authentiques contre l'apartheid d'Afrique du Sud, sont destinés à devenir le noyau dur des efforts entrepris pour édifier une société non raciale, pacifique, unie et démocratique dans le pays.

Les sanctions mondiales contre le régime d'apartheid ont de fait contribué à le faire réagir enfin aux exigences de la communauté internationale. Par conséquent, ma délégation partage pleinement l'opinion selon laquelle, au tout début du processus de réforme, il est trop tôt pour relâcher ou lever les sanctions imposées contre le régime d'apartheid. Les dispositions de la Déclaration ainsi que d'autres documents sur l'apartheid adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité indiquent clairement ce que l'Afrique du Sud doit faire pour que les sanctions soient levées.

Comme nous l'avons déjà souligné, il y a beaucoup à faire pour que le processus du démantèlement de l'apartheid devienne irréversible et atteigne l'objectif. Ceci dit, ma délégation est convaincue que les sanctions doivent être maintenues tant que les dispositions de la Déclaration n'auront pas été mises en oeuvre de façon intégrale et sérieuse. A cet égard, nous souscrivons aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/45/43).

En terminant, je tiens à rendre un hommage sincère au Comité spécial contre l'apartheid pour ses efforts constants et sa contribution à la mobilisation de la communauté internationale dans le soutien de la lutte du peuple sud-africain contre l'apartheid. Ma délégation salue le travail accompli par le Comité et les membres du Bureau sous la direction de l'Ambassadeur Ibrahim A. Gambari, du Nigéria, et de son prédécesseur, M. Joseph Garba, qui ont joué un rôle remarquable dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration issue de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'application de la Déclaration devient de plus en plus le cœur des activités du Comité.

M. SILOVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La politique d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud et la crise en Afrique australe engendrée par cette politique sont l'un des thèmes politiques prioritaires de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble depuis de nombreuses décennies. L'Organisation mondiale se consacre depuis longtemps activement à l'élimination de l'apartheid, système institutionnalisé de discrimination raciale, qui est moralement contraire à tous les principes et valeurs de la civilisation moderne.

Aujourd'hui nous examinons à nouveau ce problème dans un environnement international différent. Les relations internationales ont connu des transformations profondes et les vents du changement ont aussi balayé l'Afrique australe. La Namibie est devenue indépendante et le processus de changement en Afrique du Sud a commencé à éroder l'intransigeance de Pretoria et son attachement obstiné à l'apartheid.

Ces événements envoient un message qui n'a pas échappé non plus à l'ONU. Peut-être plus que jamais auparavant, notre organisation et la communauté internationale tout entière sont résolues à mettre fin à l'apartheid. Ce large consensus international est reflété dans la Déclaration adoptée à la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'apartheid.

Cette Déclaration est d'une importance exceptionnelle pour les pays non alignés, et c'est mon pays qui assume actuellement la présidence de leur mouvement. Elle est fondée sur la Déclaration de Harare adoptée par l'Organisation de l'unité africaine, réaffirmée par le Mouvement des pays non alignés à sa neuvième Conférence au sommet à Belgrade. Elle fournit une base réaliste et constructive pour surmonter les difficiles problèmes auxquels l'Afrique du Sud doit faire face et donne les lignes directrices pour une transformation démocratique de la société sud-africaine qui assure l'exercice des droits inaliénables de la population majoritaire opprimée à l'égalité politique et à lui permettre de vivre dans la dignité et dans la paix. L'importance de son application est donc considérable et évidente.

Depuis l'adoption de la Déclaration, des processus importants se sont solidement engagés en Afrique du Sud. L'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres organisations

M. Silovic (Yougoslavie)

anti-apartheid ont été légalisées. Un certain nombre de combattants de la liberté - et le célèbre Nelson Mandela, que nous avons eu l'occasion d'accueillir dans cette salle - ont été libérés de prison. Le Gouvernement sud-africain et l'ANC ont établi des contacts et amorcé un dialogue qui, nous en sommes certains, leur permettront de créer les conditions propices au début de négociations de fond sur la transformation constitutionnelle de l'Afrique du Sud. Dans ce contexte, les réunions entre Nelson Mandela et le Président F. W. De Klerk ont une importance particulière. L'état d'urgence a également été levé.

M. Silovic (Yougoslavie)

Bien que ces événements n'aient pas amené un changement immédiat, ils sont très importants et suscitent l'espoir. Ces mesures positives, cependant, ont été gâchées par une explosion de violence, et la mort continue de frapper des civils innocents. Ces événements tragiques ont mis en évidence la gravité de la crise inhérente à l'apartheid. Des mesures partielles et des tentatives timides de réformer ce système néfaste se sont révélées inappropriées pour faire face à l'accumulation de problèmes dans la société sud-africaine, qui resteront sans solution satisfaisante tant que l'apartheid n'aura pas été complètement démantelé.

Et l'apartheid doit être démantelé, et vite. Bien qu'ébranlés, ses piliers subsistent. Le système n'a été que légèrement affaibli et sa structure honteuse de compartimentalisation raciale est encore en place et, à l'exception de paroles prononcées pour la forme en faveur de principes proclamés, le Gouvernement de Pretoria ne semble pas pressé d'effectuer des changements pratiques. Les représentants de la majorité de la population et d'organisations de libération et autres ont cependant manifesté à plusieurs reprises leur maturité politique et leur volonté d'apporter une contribution constructive, et le Gouvernement de Pretoria doit faire de même. Il est évident que seuls un changement radical dans le système et l'édification d'une société démocratique fondée sur l'égalité complète de tous les Sud-Africains ouvriront la voie à l'élimination de l'héritage écrasant de l'apartheid.

L'Afrique du Sud est arrivée à un carrefour historique. Une transformation complète de sa société doit être effectuée sans plus tarder. Le consensus international sur la voie de la réalisation de cet objectif est défini en détail dans la Déclaration de décembre 1989 de l'Assemblée générale et a été réitéré à la veille de cette session au moment où son application était examinée. Les Nations Unies ont la responsabilité particulière de faire en sorte que ce processus soit complété.

Par l'engagement qu'elle a pris dans la lutte contre l'apartheid, l'ONU a encouragé l'opinion publique mondiale à faire pression constructivement sur le régime minoritaire de Pretoria. Nul effort n'a été trop grand et nulle distance n'a été trop longue à parcourir pour faire comprendre que ce système inhumain est intenable et qu'il doit être éliminé. Pourtant, c'est la lutte de la population majoritaire d'Afrique du Sud, qui a été primordiale et qui a fini par porter fruit.

M. Silovic (Yougoslavie)

Le changement est en effet imminent; la communauté internationale ne doit toutefois pas cesser d'agir en harmonie avec ce qui s'est déjà avéré constructif. Ce faisant, elle doit s'efforcer de préserver le consensus, car ce n'est que par une action coordonnée que les objectifs définis dans la Déclaration adoptée à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale pourront être atteints. Ce serait une contribution importante pour rehausser encore le rôle de l'ONU.

Le monde a subi des transformations sans précédent. Beaucoup de contradictions héritées d'un passé difficile sont en train d'être surmontées. La persistance de l'apartheid, cependant, prouve à l'évidence que certains problèmes résistent au changement. Des millions de gens en Afrique du Sud continuent de se voir nier leurs droits les plus fondamentaux en raison de la couleur de leur peau, au moment où les droits de l'homme sont devenus la pierre angulaire du nouveau système de relations internationales et la condition que doivent remplir chacun des pays et leurs gouvernements pour y entrer. On ne doit pas laisser cette situation prévaloir dans les circonstances internationales actuelles et on doit se débarrasser de ce système honteux de discrimination raciale une fois pour toutes.

Les Nations Unies ont le devoir de veiller à ce que cet objectif soit atteint sans tarder. On doit permettre à la population d'Afrique du Sud d'exercer son droit inaliénable de vivre dans une société exempte de discrimination raciale et de se joindre à la communauté mondiale des nations souveraines en tant que pays uni et démocratique.

M. PHANAL (Népal) (interprétation de l'anglais) : Le monde traverse aujourd'hui une phase de transformation historique en ce qui concerne la politique internationale. Les dangers latents d'une guerre nucléaire s'estompent progressivement; la barrière psychologique due aux profonds différends idéologiques entre les superpuissances est en train, lentement, d'être démantelée. L'émergence d'un nouveau climat d'amitié, de compréhension et de bonne volonté sur le plan mondial ne peut passer inaperçue. Des pays qui jusqu'ici étaient des adversaires s'efforcent maintenant d'ouvrir de nouvelles voies vers la paix et une coopération significative dans le but ultime de donner de meilleures conditions de vie à l'homme ordinaire. Après des décennies de guerre froide et de tension politique, les pays d'Europe sont en train d'explorer leurs points communs pour instaurer une amitié fidèle fondée sur les bénéfices mutuels. La récente réunification de l'Allemagne, qui avait été si douloureusement séparée pendant des décennies, est un exemple frappant de ce processus politique récent.

M. Khanal (Népal)

Cependant, malgré toutes ces tendances positives dans la politique internationale et malgré la prise de conscience mondiale du fait que les droits fondamentaux des peuples sont d'une importance primordiale dans toute société civilisée, la politique sud-africaine de discrimination raciale reste encore un anathème politique du XXe siècle.

Depuis plus de quatre décennies l'ONU s'est employée à mobiliser l'appui international pour mettre fin aux politiques d'apartheid menées par le Gouvernement sud-africain. Au cours de cette période, plusieurs mesures significatives ont été adoptées pour dénoncer et affaiblir ce système diabolique. En dépit de ces efforts, le régime raciste continue de mener sa politique d'oppression. La répression du régime minoritaire s'accroissant et les souffrances de la majorité de la population d'Afrique du Sud s'aggravant, la communauté internationale est parvenue à la conclusion que le système abhorré d'apartheid ne pourrait pas être réformé. Il doit être éliminé complètement et rapidement.

Ma délégation n'entrera pas à ce stade dans le détail des atrocités infligées par le régime sud-africain à la majorité de la population. Elle n'a pas non plus l'intention de s'attarder sur les politiques d'agression et de déstabilisation du régime de Pretoria contre les Etats voisins. Nous en trouvons de nombreux exemples dans divers rapports et résolutions de l'Assemblée générale. Je me bornerai à exprimer les vues de ma délégation sur certains événements importants qui viennent de se produire.

Compte tenu de la transformation rapide des relations internationales, ce n'est plus qu'une question de temps avant que l'apartheid s'écroule inévitablement sous son propre poids. La seule question est de savoir comment surviendra cette fin. Il est clair que la communauté internationale espère une transition pacifique. Cet espoir est reflété dans la Déclaration historique de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructives en Afrique australe. La Déclaration définit en termes clairs les mesures que doit prendre le régime raciste pour instaurer un climat favorable aux négociations. Conformément à ce consensus historique, certains événements positifs sont survenus en Afrique du Sud. Nous notons que le Président De Klerk s'est engagé à effectuer des changements radicaux en Afrique du Sud.

M. Khanal (Népal)

La libération de Nelson Mandela et de certains prisonniers politiques, la levée de l'interdiction des mouvements de libération et de l'état d'urgence sont certainement des mesures dans la bonne direction. L'ouverture de pourparlers directs avec la direction de l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et d'autres mouvements anti-apartheid a suscité de plus grands espoirs encore.

M. Khanal (Népal)

En dépit de cette évolution positive, nous ne pouvons oublier que les conditions énoncées dans la Déclaration de consensus qui a été adoptée à la session extraordinaire n'ont pas été toutes remplies. Des centaines de prisonniers politiques continuent de languir en prison et un climat favorable pour que les exilés politiques puissent retourner dans leur patrie dans la dignité et dans la sécurité n'a pas encore été créé. Le Internal Security Act et autres structures fondamentales de l'apartheid sont toujours en place.

Ma délégation estime qu'il est extrêmement troublant que la faction de droite de la minorité blanche semble avoir une emprise démesurée sur le Gouvernement. Comment expliquer autrement le manque de décision dont fait preuve le Gouvernement pour exécuter sa politique déclarée de négociations authentiques avec les représentants de la majorité? La violence au Natal et dans d'autres régions a augmenté nos doutes quant aux intentions du Gouvernement. C'est la responsabilité du Gouvernement de maintenir l'ordre public mais le rôle des forces de sécurité de la police dans les zones de violence a été douteux. Si le Gouvernement du Président De Klerk est sincère quant à l'engagement qu'il a pris, il faut qu'il prouve ses bonnes intentions en gagnant la confiance de la majorité du peuple.

Un concours unique de circonstances existe aujourd'hui pour que commence une nouvelle ère en Afrique du Sud. La mise en oeuvre sincère et complète des conditions énoncées dans la Déclaration à la seizième session extraordinaire pourrait constituer le début d'un processus de paix en Afrique du Sud. C'est la seule façon d'établir une société démocratique non raciale en Afrique du Sud. Une solution différente serait un désastre, une tragédie pour tous les Sud-Africains noirs et blancs. A un moment où apparaissent certains signes d'espoir, ma délégation demande une vigilance encore plus grande de la part de la communauté internationale. Il faut continuer à exercer toutes les pressions possibles pour obliger le régime minoritaire à accepter pacifiquement les changements qui sont inévitables. Une mise en oeuvre déterminée et coordonnée des sanctions qui sont déjà en place forcerait non seulement le régime à écouter la voix de la raison, mais renforcerait aussi la volonté de la majorité du peuple, car seule la pression peut convaincre le régime raciste de renoncer à son inflexibilité. La transition pacifique de l'Afrique du Sud vers une société démocratique non raciale permettrait le début d'une ère nouvelle en Afrique du Sud et serait une mesure qui permettrait de renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Khanal (Népal)

En conclusion, j'aimerais exprimer l'appui sans équivoque du Népal ainsi que sa solidarité envers la lutte anti-apartheid du peuple sud-africain. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance envers les grands sacrifices qu'ont fait les Etats de première ligne pour la justice, la paix et l'égalité en Afrique du Sud.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Il y a un an, les Etats Membres des Nations Unies ont déclaré que :

"La conjoncture actuelle est telle que, si le régime sud-africain se montre prêt à engager des négociations véritables et sincères ...

l'aboutissement pourrait être l'élimination de l'apartheid par la négociation." (Résolution S-16/1, p. 4)

Depuis l'adoption de la Déclaration sur l'apartheid qui a fait époque, des événements importants et positifs se sont produits en Afrique du Sud, et de profonds changements semblent être à notre portée. Le démantèlement total du système de l'apartheid, demandé si souvent du haut de cette tribune, est enfin devenu une possibilité réelle.

Au cours des 12 derniers mois, une série de mesures importantes ont été observées et notamment la levée de l'interdit sur les organisations et les mouvements politiques opposés à l'apartheid, la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, l'abrogation de la Separate Amenities Act et la levée de l'état d'urgence.

Sans sous-estimer ces mesures importantes qui vont dans le bon sens, la réalisation la plus prometteuse à notre avis, réside dans l'ébauche d'un dialogue entre le Gouvernement et l'African National Congress (ANC) qui repose sur leur engagement commun en faveur d'un processus pacifique de négociation. Les réunions qui se sont tenues jusqu'ici entre l'ANC et les délégations du Gouvernement ont abouti à des succès à la fois sur des questions de fond et sur la mise en place d'une structure de communications éminemment nécessaire dans une société qui a été marquée depuis des décennies par la ségrégation raciale.

Nous sommes fermement convaincus que les changements doivent être apportés par des moyens pacifiques et nous attachons une importance particulière à la suspension de toute lutte armée par l'ANC et à la reconnaissance de la nécessité qu'il y a pour le Gouvernement de procéder à une révision de la législation relative à la sécurité. De même, l'accord tendant à la libération des prisonniers politiques et

M. Hohenfellner (Autriche)

à l'octroi d'une indemnité représente un progrès considérable sur une question fondamentale. J'espère que les problèmes actuels consistant à fixer les détails vont être bientôt surmontés et que les procédures bureaucratiques applicables seront accomplies rapidement de façon à ce que les prisonniers politiques puissent finalement être libérés et que les exilés puissent enfin rentrer dans leur patrie.

Nous croyons comprendre que le retour d'environ 20 000 personnes constitue une opération qui dépasse l'ampleur de ce que l'on peut faire sur une base purement privée ou bilatérale. La participation du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) serait certainement une contribution précieuse par le système des Nations Unies. De même, la réintégration des prisonniers politiques libérés et des exilés mérite l'appui actif de la communauté internationale. A notre avis, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, auquel mon pays contribue régulièrement, pourrait jouer un rôle à cet égard.

Cet exemple concret souligne le fait qu'il reste encore beaucoup à faire. Tout en nous félicitant des progrès déjà accomplis jusqu'ici, nous ne saurions sous-estimer les difficultés qui nous attendent encore. Bien que nous apprécions les mesures positives prises au cours de l'année dernière, nous n'oublions pas une seconde que ce qu'il est convenu d'appeler les piliers de l'apartheid restent en place. Nous avons cependant noté avec intérêt et espoir les déclarations du Président De Klerk selon lesquelles les Land Acts et le Group Areas Act seront abrogés au cours de la prochaine session du Parlement sud-africain. Nous espérons sincèrement que la loi relative à la sécurité interne sera également modifiée de manière à en éliminer les dispositions répressives et discriminatoires. Le Population Registration Act, pilier de l'apartheid par excellence, dev a céder le pas à une nouvelle constitution. Nous estimons qu'il est vital pour le processus de changement pacifique que le Président sud-africain ait publiquement accepté la notion du suffrage universel. Ce n'est que la mise en place de ce principe, soit un homme une voix, qui pourra instaurer la démocratie en Afrique du Sud et ce principe est fondamental à l'élimination de l'apartheid.

Par conséquent, l'Autriche est en faveur d'un début rapide des négociations relatives à une nouvelle constitution avec la participation de toutes les forces politiques dans un climat propre à un résultat positif. Tout en invitant le Gouvernement sud-africain à prendre les autres mesures nécessaires à créer ce

M. Hohenfellner (Autriche)

climat, nous demandons également aux forces politiques sud-africaines qui hésitent encore, de se joindre à ce dialogue qui devrait englober toutes les tendances politiques.

Aujourd'hui, nous pouvons conclure avec satisfaction que la période de transition est amorcée et qu'elle commence enfin. A ce stade, il faut élaborer des programmes pour redresser les immenses inégalités sociales et économiques de la société sud-africaine, telles que la répartition très inégale des terres. Dans ce contexte, au cours des derniers mois, les divergences de vues relatives aux structures économiques futures semblent s'être quelque peu rétrécies. Cette question sera primordiale pour l'Afrique du Sud d'après l'apartheid, car seule une économie efficace pourra susciter la croissance nécessaire à l'amélioration décisive de la situation économique et sociale de la grande majorité. Le système d'apartheid a été et continue d'être un lourd fardeau financier pour l'économie sud-africaine. De même, l'élimination de l'apartheid et notamment la création de chances égales pour tous, ainsi que la diminution du grand retard socio-économique, exigera de très vastes ressources que seule une économie saine pourra dégager.

M. Hohenfellner (Autriche)

La continuation de la violence est une source de vive préoccupation car elle a des conséquences tragiques pour les personnes et risque de faire dérailler le processus du changement. L'Autriche demande à toutes les parties de ne ménager aucun effort pour lutter contre ce phénomène inquiétant. Il incombe au Gouvernement de rétablir et de maintenir l'ordre et la sécurité pour tous les citoyens et de faire en sorte que ses forces de sécurité agissent de manière impartiale. Parallèlement, les dirigeants politiques des différentes organisations intéressées devraient user de toute leur influence pour instaurer un climat de confiance, de coopération et de concurrence pacifique dans l'élimination de l'apartheid.

Un processus de transition est en cours en Afrique du Sud. Comme le Vice-Président de l'African National Congress (ANC), Nelson Mandela, nous sommes sûrs que le Président De Klerk est un homme intègre. De l'avis de mon pays, il importe que la communauté internationale encourage, appuie et s'efforce d'accélérer le processus du changement en Afrique du Sud. Les Etats Membres des Nations Unies appliquent des mesures aussi bien positives que restrictives à cette fin. L'Autriche fait partie de ces Etats; elle contribue à différents fonds et activités qui, dans le cadre des Nations Unies et en dehors, viennent en aide aux victimes de l'apartheid. Nous n'avons pas relâché nos sanctions, mais nous ne les considérons pas comme une fin en soi. Nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés en Afrique du Sud, qui feront clairement apparaître qu'un changement profond et irréversible est en cours en Afrique du Sud, et le plus tôt sera le mieux. Nous sommes impatients de voir se créer une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale.

L'apartheid est condamné; ses jours sont comptés.

M. ABDUL GHAFFAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : La question de l'apartheid est l'une des plus anciennes questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La politique d'apartheid poursuivie par le Gouvernement de l'Afrique du Sud a coûté la vie à énormément de personnes, provoqué des souffrances indicibles et créé une instabilité politique et économique dans la région de l'Afrique australe et les pays voisins.

Dans le climat actuel, créé par les changements intervenus dans les relations internationales, la communauté internationale a, plus que jamais, le devoir de recourir à tous les moyens dont elle dispose pour mettre fin au système de l'apartheid et amener l'Afrique du Sud à modifier radicalement la structure de sa

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

société pour qu'elle puisse mettre définitivement un terme à la ségrégation et à la discrimination raciales et devenir une société dont tous les membres seront égaux.

Cela fait longtemps que la majorité noire d'Afrique australe est en butte à l'injustice, à la répression et au déni de ses droits de l'homme les plus élémentaires. Consciente de sa responsabilité et préoccupée à juste titre devant la persistance de la politique d'apartheid, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a décidé d'élaborer un cadre à l'intérieur duquel un règlement politique du problème pourrait être recherché. La Déclaration de Harare sur la question de l'Afrique du Sud, adoptée par le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe le 21 août 1989, a bénéficié de l'appui unanime de la communauté internationale au Sommet de Belgrade de septembre 1989, qui l'a entérinée. Cela a été suivi de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (résolution S-16/1), adoptée le 14 décembre 1989 lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette déclaration, qui a été adoptée par consensus, fournit une approche et un cadre pratique à la tenue de négociations entre la majorité noire, sous la direction de ses chefs authentiques, et le régime de Pretoria, en vue de mettre un terme à l'apartheid par des moyens pacifiques.

Tout en nous félicitant des mesures prises par le Président De Klerk en février dernier, mesures qui constituent à notre avis une indication encourageante du début du processus du démantèlement de l'apartheid, il faut bien reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire pour lever les obstacles à la création d'un climat propice à la tenue de négociations. Bien que ces mesures semblent encourageantes, elles ne répondent qu'en partie aux conditions posées par l'Assemblée générale dans sa Déclaration du 14 décembre 1989. Ces mesures doivent être suivies d'une action beaucoup plus concrète. La communauté internationale, qui s'est engagée officiellement à éliminer l'apartheid, ne saurait accepter que le recours à ces mesures puisse entraîner une réduction des sanctions internationales étant donné la persistance de lois et d'un régime racistes en Afrique du Sud.

Nous estimons par conséquent que l'accord réalisé en août dernier entre l'African National Congress (ANC) et le Gouvernement de l'Afrique du Sud au sujet de la suppression de tous les obstacles qui s'opposent à des négociations complètes revêt une énorme importance. A cet égard, l'initiative prise par l'ANC en vue d'entamer des négociations et de suspendre la lutte armée a imprimé un élan important aux efforts entrepris dans ce sens. Le régime de Pretoria doit prendre

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

immédiatement des mesures pour mettre un terme à la violence - due essentiellement à la poursuite des politiques et des pratiques d'apartheid - et abolir toutes les lois tendant à limiter l'activité politique, de façon à instaurer un climat favorable à la tenue de négociations.

Les capacités nucléaires et militaires croissantes du régime d'apartheid et sa coopération avec Israël dans ce domaine doivent être examinées sérieusement par la communauté internationale. Malgré les efforts concertés déployés pour réduire et endiguer cette coopération et même l'empêcher, Israël continue de défier, voire d'ignorer ces efforts. Il continue de fournir au régime d'apartheid la technique nucléaire en échange d'uranium enrichi. Cette coopération montre clairement à quel point cette collaboration est dangereuse pour la paix non seulement des pays africains voisins mais de tous les pays d'Afrique et de la région du Moyen-Orient ainsi que pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Mon pays a maintes et maintes fois déclaré son opposition totale à la politique d'apartheid pratiquée par le Gouvernement sud-africain. Nous sommes convaincus que l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région ne pourra se faire que par l'élimination des politiques racistes et l'établissement d'un Etat non racial où tous les citoyens sans exception jouiront de l'égalité et de la justice.

M. MLLLOJA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : C'est une noble tâche humaine, et en vérité une grande responsabilité pour notre organisation, de discuter encore une fois avec beaucoup de gravité, au cours de cette session de l'Assemblée générale, de la politique d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud, surtout dans ces moments où interviennent des changements positifs dans les relations internationales. Dans cet esprit, la délégation albanaise, comme par le passé, aimerait réaffirmer sa position de principe inchangée sur cette question.

D'abord, nous affirmons notre condamnation de la politique d'apartheid appliquée par le régime raciste d'Afrique du Sud. Le système d'apartheid demeure en place, et les pratiques policières et les lois répressives racistes en constituent toujours les piliers, appliquées avec violence contre la majorité noire de la population. Les Noirs sont dépossédés de tout : de leurs droits, de leur liberté et même privés de leur vie. Ils subissent la violence institutionnalisée du régime, et la réalité atteste que ce régime est encore responsable de la mort d'innombrables personnes, de la destruction de propriétés et du déplacement massif d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. Nous dénonçons fermement ce fléau et cet affront à l'humanité, qui doivent être combattus et totalement éradiqués.

Ensuite, nous réaffirmons une fois de plus de cette tribune notre appui à la population sud-africaine dans sa longue lutte contre la discrimination raciale que lui impose le régime minoritaire blanc raciste. En réaffirmant notre appui, nous exprimons notre ferme conviction que le jour viendra où la population sud-africaine obtiendra son droit de vivre dans une société démocratique exempte de lois racistes et dans laquelle toute la population, sans égard à la race et à la couleur, pourra disposer de droits égaux.

En application de cette position, le Gouvernement de la République socialiste populaire d'Albanie saisit l'occasion de réaffirmer son adhésion et son appui à l'esprit et à la lettre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Conformément à la Déclaration, le peuple albanaise continuera à donner son plein appui à la lutte contre l'apartheid et à apporter sa contribution à la campagne internationale anti-apartheid. Nous partageons la conviction exprimée dans la Déclaration selon laquelle :

M. Mlloja (Albanie)

"... grâce à la lutte légitime du peuple sud-africain pour l'élimination de l'apartheid, aux pressions exercées par la communauté internationale contre ce régime et aux efforts déployés au niveau international pour régler les conflits régionaux, il est possible de progresser vers le règlement des problèmes que connaît le peuple sud-africain". (A/RES/S-16/1, annexe, sixième alinéa du préambule)

Alors que nous exprimons à ce stade notre appui au droit de la population opprimée de l'Afrique du Sud de déterminer son propre destin, nous ne pouvons manquer de dire toute notre joie devant la victoire du peuple namibien, qui, grâce à sa longue lutte héroïque contre le régime raciste d'apartheid de l'Afrique du Sud, a obtenu son indépendance et sa liberté et a pris sa juste place dans la communauté des nations. Nous souhaitons et espérons sincèrement que le jour n'est pas loin où le peuple d'Azanie, le peuple frère de la Namibie voisine, sera en mesure de goûter les mêmes fruits de la victoire, sa liberté, et de prendre sa juste place lui aussi dans la communauté mondiale des nations.

Le régime raciste d'Afrique du Sud fait face à l'intensification de la lutte de la vaillante population d'Afrique du Sud. Cette lutte et, davantage encore, la détermination de la population de la poursuivre ont forcé le régime raciste à chercher des façons de limiter les dommages qu'elle cause. Voilà quels sont les objectifs des réformes et changements superficiels apportés par le régime raciste de Pretoria, qui, en réalité, n'ont pas modifié le caractère fondamental de l'apartheid : la discrimination raciale.

La délégation albanaise partage donc l'opinion de l'immense majorité de la communauté mondiale lorsqu'elle affirme que l'apartheid ne peut être réformé : il doit être éradiqué, parce qu'il est toujours en vigueur. La majorité noire en Afrique du Sud disposera de sa liberté et de ses pleins droits seulement lorsque l'apartheid sera aboli, et la communauté internationale, tant au sein de notre organisation qu'à l'extérieur, a le devoir d'accomplir tous les efforts nécessaires à cette fin. Le cas de la Namibie et le rôle très important joué par l'ONU et son Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, témoignent clairement de la confiance croissante dans les capacités qu'a notre organisation d'appuyer pleinement la population d'Afrique du Sud dans sa lutte pour se libérer des chaînes du système d'apartheid.

M. Mlloja (Albanie)

Dans la poursuite de cet objectif, la communauté mondiale devrait maintenir sans relâche ses mesures concertées pour l'application des sanctions et l'embargo sur les armements contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Pour sa part, le Gouvernement albanais, comme par le passé, n'entretient aucune relation quelconque avec Pretoria et son gouvernement raciste.

Pour terminer, nous voulons encore une fois affirmer notre solidarité ferme et inébranlable avec la population opprimée de ce pays et ses organisations de libération nationale dans leur longue et juste lutte. Nous exprimons aussi notre solidarité avec les Etats de la ligne de front, une solidarité qui s'étend en fait à tous les peuples africains avec lesquels mon peuple et mon pays ont eu et développé des liens fraternels. Nous avons appuyé et continuons d'appuyer leur lutte et l'idéal de liberté et d'émancipation de toute l'Afrique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa troisième séance plénière, tenue le 21 septembre 1990, je donne maintenant la parole au représentant du Pan Africanist Congress of Azania.

M. MAKWETHU [Pan Africanist Congress of Azania (PAC)] (interprétation de l'anglais) : Au nom du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), le guide de la majorité opprimée et dépossédée d'Azanie dans ses aspirations véritables, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous en réjouissons particulièrement en raison de la position de principe de votre pays contre le système inhumain de l'apartheid et de son appui aux victimes de l'apartheid. Nous sommes certains que, sous votre sage direction, le débat actuel renforcera davantage la résolution de la communauté internationale à hâter la fin des politiques et des pratiques universellement condamnées du régime minoritaire raciste de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Je veux également exprimer notre sincère reconnaissance envers votre prédécesseur, le général Joseph Garba, pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée. Durant sa présidence, la question de l'apartheid a bénéficié de l'attention la plus vigilante de la communauté internationale.

M. Makwethu

Il y a un an, l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire, a adopté une résolution de consensus demandant l'abolition complète du régime d'apartheid. Elle appelait le régime d'apartheid à répondre immédiatement et sans condition à certaines exigences fondamentales afin de créer un climat favorable à des négociations. Elle énonçait également certaines mesures à prendre démontrant que l'apartheid était en voie d'élimination. Au cours de l'année, le régime a répondu à certains de ces préalables. Il a notamment levé l'interdit qui pesait sur le PAC, l'African National Congress of South Africa (ANC) et 34 autres organisations, levé l'état d'urgence et libéré, de manière sélective, certains prisonniers politiques. Les rapports du Secrétaire général des Nations Unies et du Comité spécial contre l'apartheid montrent à l'évidence qu'au cours de l'année écoulée le régime n'a pas su instaurer le climat requis.

En particulier, le régime minoritaire de l'apartheid n'a pas remis inconditionnellement en liberté tous les prisonniers politiques. Il n'a pas permis le retour sans condition d'exilés politiques. Qui plus est, il n'a pas retiré ses troupes racistes des townships africains. Par ailleurs les arrestations et les détentions sans procès sont allées croissant. La loi bien connue qualifiée d'Internal Security Act est toujours en vigueur et est largement appliquée. Le rapport du South African Institute of Race Relations, publié récemment, révèle qu'en moyenne, au cours de l'année 1990, quotidiennement 10 personnes ont été tuées. Notre propre enquête sur cette violence accrue fait ressortir deux éléments : en premier lieu que l'apartheid et les structures de l'apartheid demeurent la principale cause de la violence dans notre pays; deuxièmement, qu'une tendance perçue dans certains milieux pour imposer leur hégémonie politique par le recours à la force et à l'intimidation a également contribué à l'escalade de la violence.

Les dirigeants du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud veulent donner l'impression que bien des choses ont changé depuis le discours de De Klerk, le 2 février 1990. Quels sont les prétendus changements spécifiques et quel est leur impact? Il est vrai que l'interdit qui pesait sur le PAC, l'ANC et sur 34 autres organisations a été levé. Concrètement, quelle est la portée de cette levée d'interdit? Certes, nous pouvons maintenant recruter et organiser nos adhérents. Nous les recrutons et les organisons parce qu'ils ne peuvent s'exprimer par le vote, parce que le régime s'oppose à leurs grèves, à leurs marches de protestation et à leur engagement dans toute forme de lutte. Etant donné que ce n'est pas par

M. Makwetju

le vote que nos adhérents peuvent mettre fin à leur oppression et revendiquer leurs droits, ils sont contraints de recourir à d'autres méthodes efficaces de lutte. De même, la levée de l'état d'urgence ne crée pas un climat politique libre en raison de l'existence d'une pléthore de lois d'oppression qui existent encore dans le régime de l'apartheid.

Le peuple opprimé et dépossédé d'Azanie ainsi que la communauté internationale ont constamment exigé l'éradication totale du régime d'apartheid. L'apartheid, pour le peuple opprimé d'Azanie, trouve sa concrétisation dans les lois appelées Population Registration Act, Land Acts de 1913 et 1936, Group Areas Act, Bantu Education Act, dans le régime parlementaire tricamériste constitué en fonction des races et dans les bantoustans. Ces lois représentent l'idéologie et les pratiques de l'apartheid. Elles demeurent toutes en vigueur. Pour ce qui concerne ces piliers de l'apartheid, rien n'a donc changé dans le pays.

De plus, le peuple opprimé et dépossédé d'Azanie et la communauté internationale ont constamment demandé la création d'un pays véritablement uni, démocratique et non racial. Le PAC, depuis sa création, a affirmé qu'il croyait en une seule race : la race humaine. Lors de notre conférence d'inauguration, en 1959, nous avons demandé l'octroi des droits individuels à tous ceux qui doivent fidélité et obéissance à l'Afrique et acceptent la loi de la majorité africaine. Nous sommes pour une démocratie véritable fondée sur le principe d'une personne, une voix. Le régime raciste minoritaire illégitime a-t-il changé de façon substantielle ses vues sur ces questions fondamentales? Au lieu d'accepter le principe universel d'un véritable non-racisme, les dirigeants du régime minoritaire parlent encore des droits de la minorité. Dans le cadre de l'apartheid minoritaire de l'Afrique du Sud, ces droits signifient le maintien de la domination blanche et de ses privilèges. L'apartheid ne se fonde-t-il pas sur des privilèges et des préjugés blancs? Le régime rejette la formule démocratique de gouvernement majoritaire par l'application du principe une personne, une voix, à partir d'une liste électorale commune.

Quelle voie devons-nous alors emprunter pour assurer la disparition rapide de ce régime pernicieux et lui substituer une véritable démocratie non raciale où tous les individus puissent jouir de leurs droits légitimes? Les résolutions de consensus de l'Assemblée générale adoptées en décembre dernier devraient nous servir de référence. La voie à suivre devrait consister à exiger que les

M. Makwethu

conditions préalables énoncées soient inconditionnellement respectées par le régime afin d'instaurer un climat meilleur. Le régime ne doit pas être autorisé à transformer ces préalables en questions soumises à négociation.

Lorsque le régime aura rempli sans réserve ces préalables - c'est-à-dire la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, le retour sans condition de tous les exilés politiques et le retrait des troupes racistes des townships -, alors nous pourrons passer à l'étape suivante. Cette étape, une fois créé le climat requis, consiste à parvenir à une cessation des hostilités mutuellement consentie comme le prévoient les résolutions de consensus de Harare et de l'Assemblée générale. La déclaration n'exige pas de notre part une suspension ou la renonciation unilatérale de la lutte armée légitime, mais il faut parvenir, d'un commun accord, à la cessation des hostilités. Le PAC demeure attaché à ce principe.

A maintes reprises, le monde a exigé l'éradication de l'apartheid. Qui plus est, l'apartheid ne peut être ni amendé, ni réformé. Donc l'apartheid ne peut être négocié. Pour le PAC, l'apartheid n'est pas négociable. En outre, la communauté internationale a demandé l'instauration d'une réelle société démocratique non raciste dans une Afrique du Sud unitaire. Cela signifie l'instauration d'une véritable constitution démocratique qui ne tienne pas compte de la race. Le PAC a présenté une formule mûrement réfléchie pour résoudre cette question fondamentale. Il a demandé la création d'une assemblée constituante élue par tous les Azaniens de plus de 18 ans, inscrits sur une liste électorale commune. Cette assemblée constituante élue serait parfaitement représentative et aurait pour mandat d'élaborer une nouvelle constitution démocratique où il ne serait pas tenu compte de la race.

M. Makwethu

J'aimerais, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, informer l'Assemblée que l'appel du PAC en faveur de la création d'une assemblée constituante est largement appuyé par la plupart des tendances politiques parmi les peuples opprimés. La question fait l'objet d'un débat démocratique dans tous les milieux politiques. Le PAC envisage de convoquer un congrès des opprimés au début de l'année prochaine en vue d'unir notre peuple autour de la demande d'une assemblée constituante élue.

Le PAC a, dès sa création, milité en faveur d'un front uni et de principe avec tous ceux qui s'opposent aux dirigeants de l'apartheid. Nous restons attachés à ce principe fondamental. A la suite de notre première conférence nationale en plus de 30 ans, qui se tiendra au sein de l'Afrique du Sud de l'apartheid du 7 au 9 décembre 1990, nous poursuivrons avec vigueur la recherche d'une unité de principe reposant sur une base large.

Le PAC tiendra sa conférence nationale à la fin de cette semaine. Il s'agit d'une conférence importante. Depuis la fin de notre interdiction, nous nous sommes concentrés sur la mise en place de structures de base dotées de filiales à travers le pays. La prochaine conférence débattera démocratiquement du futur programme d'action et élira un nouveau dirigeant. Cette conférence se prononcera également sur la lettre adressée par le régime au PAC, dans laquelle il lui demande que des pourparlers exploratoires aient lieu. Tout en demandant ces pourparlers exploratoires, le régime a refusé catégoriquement aux dirigeants extérieurs au PAC d'assister aux funérailles du Président du PAC, Zephania Mothopeng, le mois dernier. Ce refus souligne la vraie nature des dirigeants de l'apartheid et remet en question leur intégrité en ce qui concerne cette question. Toutefois, nous venons d'apprendre que le régime permettra à certains dirigeants extérieurs au PAC de participer à la Conférence, mais à certaines conditions.

Le PAC est convaincu que le facteur décisif est le facteur interne. Le facteur externe est un facteur complémentaire, mais qui revêt une très grande importance. C'est la résistance interne, y compris la lutte armée, l'isolement international et les sanctions qui ont contraint le régime à faire des réformes. Tout relâchement de ces mesures ne ferait que prolonger l'agonie et perpétuer l'apartheid. Le PAC est favorable à l'intensification des sanctions et à un isolement politique, économique et culturel total du régime de l'apartheid. Le PAC estime en particulier que l'embargo sur le pétrole et les armes doit être intensifié, que les prêts et investissements étrangers doivent être annulés et

M. Makwethu

refusés au régime, que les campagnes d'interdiction d'achat d'or sud-africain doivent être renforcées, que le boycottage culturel et sportif doit être maintenu. Le PAC s'inquiète vivement des invitations faites au régime de l'apartheid pour de prétendues visites privées et autres liens commerciaux. Le PAC demande à la communauté internationale non seulement de maintenir les sanctions et l'isolement actuel, mais de s'employer à les intensifier.

Le régime de l'apartheid continue de bénéficier de l'aide militaire de certains milieux. Israël sioniste est le principal allié. Cette alliance impie ne nous surprend pas puisque les sionistes, comme leurs homologues de l'apartheid, ont refusé aux propriétaires légitimes du pays leur droit à l'autodétermination. Nous appuyons pleinement la juste lutte que mènent nos frères et soeurs palestiniens sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous nous félicitons de la déclaration de l'Etat de Palestine.

Nous nous félicitons également chaleureusement de l'indépendance de la Namibie. Elle est aujourd'hui une nation libre qui occupe la place qui lui revient de droit dans cette assemblée. Nous lui souhaitons plein succès.

Pour terminer, j'aimerais exprimer mes sincères remerciements à tous les pays et organisations qui ont adressé leurs condoléances à la suite du décès de notre Président Zephania Mothopeng. Leurs messages nous ont encouragés à poursuivre la lutte sur la voie tracée par l'oncle Zeph.

Nous tenons également à saisir cette occasion pour remercier sincèrement les Etats de première ligne, le Comité spécial contre l'apartheid, le Centre contre l'apartheid et tous ceux qui ont appuyé sans réserve notre juste et légitime lutte. Notre peuple leur sera éternellement reconnaissant de leur appui et de leur contribution.

La lutte en Azanie s'intensifie. La communauté internationale doit se préparer à renforcer son soutien à notre légitime lutte. Nous sommes quant à nous résolus à bâtir une Azanie unie, non raciale et démocratique pendant notre vie sur terre. Nous ne voulons pas rater cet important rendez-vous avec l'histoire.

La séance est levée à 18 h 55.

